Cadroy
Rapport sur ses divers missions
dans les Départements méridionaux
Brumaire an IV (Novembre 1795)
Convention



RAPPORT

DU REPRÉSENTANT DU PEUPLE

CADROY,

Sur ses diverses missions dans les départemens méridionaux.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

EN dirigeant vers le salut public l'action du gouvernement, on ne peut guère éviter de devenir l'ennemi reconnu des factieux, des intrigans, des monopoleurs, de tous ceux qui desirent d'autres innovations dans l'Etat, ou qui ont appétit de fortunes et de dominations particulières. Les masses du peuple qui, dans ce cas, ont acquiescé à l'action publique, garantissent mal ou ne garantissent point du tout ceux qui portent le fardeau de l'administration. Elles sont elles-mêmes attaquées à leur tour, et il faut un talent bien rare, ou un concours difficile de circonstances, pour qu'elles ne disparoissent pas à l'approche des brigands qui osent

se réunir contre elles, ou contre leurs protégés. S'il est un remède à cet état des sociétés humaines, on doit le trouver plus aisément chez une grande que chez une petite nation; parce que les localités, les divers centres des passions étant séparés, il reste une action, relativement plus grande, à cet amour du vrai, à ce goût du bon, qui est de tous les lieux, et qui est à presque tous les hommes chez un peuple très-éclairé. Les mécontens ont beau se grouper, faire retentir des cris menaçans, inspirer la terreur à ceux qu'ils devroient mettre seulement à portée de les juger ou de leur répondre, la vérité se réfugiera jusqu'aux lieux où leurs clameurs seront affoiblies, où leurs groupes ne se verront plus que dans une extrême réduction, où leurs mouvemens seront mieux appréciés, parce qu'ils n'y excitent pas de réaction. Les gens de bien que les scélérats ont épouvantés conserveront encore l'espérance d'y trouver des défenseurs ou d'être entendus. Ceux qui ont sauvé la chose publique échapperont aux assassins dont ils peuvent ainsi braver toutes les trames. Malheur à la nation qui, devant l'homme public qui l'a dignement servie, reculeroit toute entière, parce qu'il seroit un moment calomnié! malheur aux sections du peuple qui, se regardant divisées des autres sections, les traiteroient comme des peuplades étrangères, et nourriroient contre elles les préventions, les affections haineuses que des rélations fausses et ennemies chercheroient à leur inspirer! Le mal que l'on rapporte d'une multitude collective est toujours une calomnie absurde.

Il suffiroit peut-être de ces vues générales pour écarter les accusations dirigées contre un tiers de la France, les départemens méridionaux, et contre l'ensemble des représentans qui y ont été envoyés en mission.

Ils sont royalistes, s'écrie-t-on, et cependant on avoue qu'ils ont accepté unanimement la Constitution de la République une et indivisible.

Le Midi protége les émigrés, poursuit-on, et pourtant

un soupçon y a suffi pour faire égorger, sous ce nom, des hommes qui n'avoient jamais émigré ; même on y a arrêté individuellement tous les réfugiés rappelés par décret, afin de les soumettre à un examen qui éloignât tous les suspects d'émigration.

On y a égorgé, dit-on encore, les patriotes dans les prisons du fort St.-Jean ; et pourtant on convient que les brigands introduits, à l'improviste, dans le fort St.-Jean de Marseille, n'ont égorgé que quelques innocens étrangers aux factions, tandis que les héros des mouvemens sanguinaires, conservés dans ces mêmes prisons en grande partie, sont enfin redevables de leur salut, ici à une nouvelle crise sanguinaire où ils sont accourus ; là, à l'amnistie que nous procure le besoin d'une paix intérieure dans l'État (1).

C'est ainsi que dans l'examen on reconnoît de plus en plus l'absurdité des calomnies populicides qu'un apperçu général et leur atrocité invraisemblable démentoient déja.

Osons entrer plus avant dans le conseil des conspirateurs qui ne veulent opprimer le Midi qu'afin de l'insurger contre leur oppression, et de pouvoir à leur gré diviser la République : c'est la nue qui s'est formée de vapeurs infectes ; elle s'épaissit, elle formera bientôt des torrens de grêle, elle fait gronder la foudre. C'est aux hommes d'état à découvrir et placer les conducteurs qui délivreront notre horizon politique de ces matières condensées et fulminantes.

Pour ma part, je circonscrirai mes observations dans les seules époques que j'ai mieux apperçues, celles de mes différentes missions. Je ne diviserai point les actes de l'administration des événemens publics : ces derniers

(1) J'indique les vues qui ont déterminé l'amnistie, et non pas mon opinion sur ce rappel impolitique des élémens qui ont procuré tous les troubles de la société.

prouvent l'état de l'opinion que ceux-là eurent pour objet de maintenir ou d'améliorer.

De plus, il manquoit aux divers rapports que j'ai présentés durant que le gouvernement me tenoit en observation, le compte raisonné de ce que j'avois fait ou dû faire pour remplir son attente. Que puis-je de mieux que d'en donner des notices en même temps que l'on m'oblige d'en indiquer les effets ?

Il convient de distinguer soigneusement l'état où étoit le Midi de la France avant le mois de thermidor an III, de l'état où il passa dans la suite. Les fameux massacres arrivés dans ces contrées sont dûs à la première époque : les malheurs d'Avignon, le siége meurtrier de cette ville, commencé au moment où toutes les portes en étoient ouvertes, destiné à faire entrer quelques hommes par la brêche ; les lanternes ayant chacune leur pendant, les fossés remplis d'assassinés et de morts, la réputation des Jourdan, des égorgeurs et des coupe-têtes, les massacres judiciaires que la France entière a partagés, et dont un décret mémorable a anéanti les effets à l'égard du moins des héritiers ; les confiscations, les amendes arbitraires, les pillages, les violences personnelles, tolérées ou ordonnées par les comités révolutionnaires ; les événemens des 2 et 3 septembre, et la réaction de ces journées sanglantes dans les départemens, rien de tout cela n'appartient à l'époque qui suivit le 9 thermidor, et de laquelle je rends compte pour le Midi de la France. Le souvenir de tant de crimes soulève l'indignation, revolte l'humanité; et c'est tromper l'opinion publique, inquiétée dans ce moment sur les événemens du Midi, que de la reporter artificieusement, et par une adroite simulation, sur l'ensemble de ces anciennes scènes d'horreur, qui avoient pris fin par l'arrestation des chefs prévenus d'une part active aux massacres et aux attentats révolutionnaires.

C'est à l'époque de ces mesures consolantes qui rendirent un souffle d'espérance aux Français opprimés,

que commence mon récit. J'arrivai dans les départemens méridionaux avec le devoir et le dessein d'y guérir les plaies que des brigands prétendus patriotes avoient vivement ouvertes sur le peuple français.

Auguis et Serres m'avoient précédé dans cette importante mission. La France entière a connu les attentats qui furent commis sur leurs personnes, au mépris de la représentation nationale ; investis d'assassins au milieu d'une émotion séditieuse, assaillis au yeux de tout le peuple, par les mêmes hommes qui assassinoient chaque jour le peuple jusqu'à cette époque, ils eurent bien le courage de dévouer les séditieux au glaive des lois, et de rassurer, par ce grand acte, l'opinion publique, qui hésitoit, après quatre ans de malheurs, d'attacher sa confiance à la Convention nationale.

Ce n'étoit qu'un premier pas dans la carrière du bien, qu'on avoit si long-temps fermée ; c'est après ce premier pas que finit la mission des représentans qui avoient osé le faire au milieu des contrariétés et des insurrections.

La République étoit parvenue au 10 frimaire de l'an III, lorsque j'arrivai pour la première fois à Marseille, avec mission d'y reconstituer les autorités, d'y régénérer l'esprit public, d'y comprimer les factions, d'y anéantir toutes les sortes de brigandages. J'étois accompagné de mon collègue Expert.

Je vis de toutes parts des décombres et des opprimés ; la tyrannie et le vandalisme avoient pesé sur ce sol heureux autrefois des dons de la nature ; on rencontroit à chaque pas le malheur et ses plaies ; les visages peignoient la désolation ; les lieux publics offroient des ruines ; chaque maison présentoit les débris d'un pillage ; le mouvement du commerce ne pouvoit plus s'appercevoir ; la famine ne laissoit que le désespoir aux citoyens, inactifs et opprimés par tant de maux. Ce tableau désastreux ne se composoit pas d'élémens imaginaires ; cent mille opprimés en attesteroient l'existence

passée et les effets. Mais des oppresseurs écoutent-ils les cris des opprimés? Cherchons, au milieu de ces milliers de victimes, s'il existoit un spectateur qui y fût attentif et qui se crût à l'abri du danger. Je le trouve à force de recherches; il est resté placé long-temps à côté de Fréron, et il y est encore : il en eut la confiance lors de la guerre de Marseille; il l'a suivi dans cette commune pour la dernière révolution qu'on y a voulu tenter à l'approche de la législature. Son nom fut connu des deux partis; il se nomme *Emeric*. On verra par la suite s'il connut les principes, et si on lui confia les grands secrets des terroristes. Nous ne l'évoquons que comme témoin : on va l'entendre; son témoignage sur l'esprit et la situation du Midi est consigné dans un mémoire signé de sa main dans un temps non suspect. Il fait remonter sa narration à la guerre du Comtat en 1791.

« Il dit que les meneurs d'Avignon, dans cette guerre, avoient des projets ambitieux et *sanguinaires* qu'il sut dévoiler, et que son courage le fit expulser des sociétés populaires; qu'il désapprouva la conduite des Marseillais dans le siége d'Arles, ce qui l'obligea de fuir en 1792, malgré qu'il eût un poste public; qu'il blâma hautement les horreurs dont Marseille fut le théâtre après l'époque du 10 août, ce qui le força ensuite à la retraite et au silence; qu'il fut dénoncé et poursuivi en 1793, pour avoir refusé de plier sous l'influence, jusqu'alors funeste, de Marseille : puis, résumant les faits de cette époque, il atteste s'être opposé jusqu'alors, durant dix-huit mois, aux scélérats et aux fripons en contrariant leur *systême de pillage et de sang*. Il se dit enfin calomnié, en ce qu'on l'accuse d'avoir été l'agent de Robespierre ».

Il faut suivre avec lui les faits qu'il détaille ensuite davantage. « Elu maire de la commune d'Aix, chef-lieu du département des Bouches-du-Rhône, *après l'entrée triomphante de l'armée de la République*, il voulut

écarter des administrations, et même de la ville, les hommes qui, par leur exaltation, leur brigandage et leur irascibilité, pouvoient être un obstacle au retour de la confiance et de l'union parmi les citoyens : mais une nuée de commissaires du comité de salut public affligea le Midi et vint rompre cette mesure.

» Alors la présence et l'infatigable activité de ces hommes affamés de vengeance et d'argent, divisèrent les citoyens en deux classes, l'une de dénonciateurs, l'autre de dénoncés, ce qui forma un torrent de vengeances particulières.

» Les prisonniers remplirent les maisons d'arrêt ; leur translation à Avignon, ordonnée par Albite, Salicetti et Gasparin, ne put s'opérer à cause du ressentiment exalté et trop récent des Avignonais contre l'armée départementale ».

Je suis forcé de m'arrêter ici pour observer l'esprit horrible des factions dans Avignon, au travers desquelles on n'osoit conduire des prisonniers.

« Nioche crut de sa justice de rendre ces opprimés à leur famille, avec la précaution révolutionnaire de leur donner des gardes, et leur faire prêter caution.

» Les meneurs de Marseille dénoncèrent cette mesure comme un acte de modérantisme : on appela cet acte d'humanité seconde contre-révolution d'Aix (1). L'administration du département nomma des commissaires dans son sein pour réintégrer dans les prisons les personnes suspectes.

» Le citoyen Morel, l'un des vingt-huit, revenus élargis à Paris, dont nous parlerons ci-après, se char-

(1) Ce mot doit nous éclairer sur ce que les mêmes terroristes appellent contre-révolution du Midi ; c'est le retour de l'humanité, de la liberté, de l'égalité, de la sûreté et de la garantie publique des droits de chacun.

gea de cette mesure ; sa sévérité lui mérita d'être choisi pour compléter lui seul, à son choix, les autorités incomplettes (1).

» Morel plaça dans les administrations les Simon, les Ferrand, les Armand, buveurs de sang, qu'on avoit voulu d'abord écarter de la ville.

» L'audace du crime, la fureur des assassinats est tellement extrême, que l'on vient enlever dans Aix des prisonniers, en abusant les autorités qui les protègent. L'un de ces prisonniers est assassiné sur la route; l'autre est repris par les autorités qui viennent au secours.

» Des commissaires du comité de salut public et des sociétés populaires forment à Marseille un congrès pour régénérer l'esprit public du Midi. L'exaltation monta à son plus haut terme. Les petites communes furent fourragées ; les mandats d'arrêt inondèrent le département ; les prisons furent encombrées : un seul homme dans toutes les autorités constituées refusa d'exécuter les arrêtés de ce comité tyrannique.

» Cette crise de terreur fut générale ; il y eut confusion de tous les pouvoirs ; la soif du sang s'irritoit plus que jamais ; on ne pouvoit résister au torrent. Le conseil municipal députe vers Rovère et Poultier, qui favorisoient l'indulgence nationale dans les départemens du Gard et de Vaucluse. Ces représentans ne purent se rendre aux desirs de la députation ; ce qui doit prouver sans doute le besoin de leur présence dans les départemens où ils étoient à demeure.

» La société populaire, le district et les meneurs de Marseille se soulevèrent contre cette démarche, et voulurent que l'auteur fût mis en arrestation. Leurs

---

(1) Ce sont ces tyranneaux qui se plaignent aujourd'hui d'avoir été vexés, parce que la sûreté publique a exigé leur arrestation ; c'est eux qui se disent patriotes de 89, sans appercevoir que cette année pour eux est bien effacée par les suivantes.

poursuites étoient à craindre, parce que, outre les poignards, la calomnie, les arrestations, etc., ils faisoient tomber la guillotine à leur gré.

» Ils crurent donner à un magistrat l'occasion de se rétablir dans ce qu'ils appeloient alors l'opinion publique, en lui proposant le massacre de tous les prisonniers. On prépara la chaux et les fosses. Quatre commissaires partirent pour diriger le même forfait dans le département des Basses-Alpes. Le nombre des prisonniers fut vérifié ; il fut jugé trop peu considérable pour un si grand attentat : on décida que sur des *assassinats artificiels* on accuseroit et on incarcéreroit toutes les victimes desirées. Ce même stratagême a été employé nouvellement dans Aix : on n'osoit pas révéler cette exécrable conspiration, parce qu'on se seroit perdu infructueusement. Qu'on se pénètre bien, et qu'on se rappelle sur-tout que Barras et Fréron en eurent des indices ».

Je ne puis continuer ce récit, je frissonne d'horreur. Qu'ai-je besoin de chercher encore si la plus infernale terreur rougissoit la terre du sang des innocens, et s'organisoit pour effacer jusqu'à l'idée de toutes les vertus?

Il faut pourtant que je dise un mot du règne de *Maignet*, toujours sur le rapport du maire d'Aix, Emeric, pour ne donner rien qui ne vienne de la sphère qu'agitent les détracteurs du Midi.

« Il a investi de sa confiance tous les hommes qui lui avoient été dénoncés comme scélérats, comme ayant désolé le département ; sous sa verge de fer toutes les ames ont été comprimées. Il rendit, les 22 pluviôse et 29 ventôse, deux arrêtés capables de réduire de moitié la population du département : le premier frappoit de mort ou d'exportation tous ceux qui avoient occupé des places durant les sections, tous ceux qui avoient prêté serment contre la Convention nationale. Or, chacun sait comment le peuple, dans les champs de

Mars, dans les assemblées populaires et dans les sections, a prêté une multitude de sermens. Le même arrêté frappoit des mêmes peines tous ceux qui seroient dénoncés par *deux patriotes reconnus*. Le second ordonnoit l'entière exécution du premier, sous la responsabilité des officiers municipaux et des membres de comités, qui seroient tenus de déclarer, après certains délais, qu'il n'existoit plus dans leurs communes et arrondissemens respectifs de citoyens sujets au premier arrêté, sous peine, en cas de retard ou d'infidélité, d'être eux-mêmes mis en arrestation, et traités comme suspects. L'administration du district exerça une perfide surveillance à cet égard sur la municipalité; les dénonciations de la société populaire n'avoient point de cesse; ses pétitions devenoient impératives.

» Après la promulgation de ces arrêtés dans les communes du département, elles furent déchirées par une poignée de scélérats; bientôt on vit des enfans mendier un morceau de pain à la porte des bourreaux de leurs pères. Quand le concours du peuple s'augmentoit dans les sociétés populaires pour réclamer contre l'excès de l'oppression, un homme sensible pouvoit bien arracher à ces tigres une pétition, une adresse à Maignet en faveur des opprimés : mais les méchans s'agitoient de nouveau; ils reprenoient leur caractère de férocité, rapportoient leur première délibération, et dénonçoient celui qui l'avoit provoquée.

» Un certain Roux-Martin, agent national du district, écrit au comité que des mouvemens contre-révolutionnaires se manifestent; ces mouvemens n'existoient que dans la tête de Roux-Martin. (C'est toujours Emeric qui dépose.) L'objet de cette fausse annonce étoit de faire arrêter tous les ci-devant nobles vivant sous ordre de passe, les religieuses et les prêtres. L'objet ultérieur de cette mesure étoit encore de conduire au tribunal d'Orange les officiers municipaux et membres du co-

mité qui avoient fait la déclaration prescrite par l'arrêté de Maignet, du 29 ventôse, sur les proscriptions portées dans celui du 22 pluviôse précédent. Les autorités compromises refusèrent d'agir jusqu'à l'ordre exprès et par écrit de Maignet, qui n'osa le donner.

» Le 9 thermidor arriva, Maignet ne se livra plus qu'à son indignation; il fait revenir de Salon ses épurateurs ambulans, Fouques, Suchet et Bonfilhon, pour contenir une tourbe de modérés.

» Par arrêté du 19, il prononce l'arrestation de quatre cents victimes de tout sexe et de tout âge, sans aucun avis des autorités; il confie cette violente exécution à des membres de la société populaire qui, le sabre d'une main et la liste de proscription de l'autre, parcouroient les rues, violoient tous les domiciles, traînoient inhumainement les vieillards, les mères, leurs enfans, tandis que chaque spectateur forcé attendoit pour lui le même sort. Des plaintes furent hasardées auprès de Bonfilhon, le moins inhumain des commissaires; mais le magistrat du peuple n'osa s'opposer à ces excès; il annonça, s'il faut l'en croire, que, s'il en avoit le temps, il iroit en faire sa dénonciation à la Convention.

» La rage des scélérats prit des accroissemens alarmans; leurs mouvemens désespérés faisoient craindre quelques actes sanguinaires; la force armée étoit sous leur main, le commandant de la place leur étant dévoué; il y avoit à craindre sur-tout pour la sûreté des prisonniers. La dénonciation de ces excès est portée à la Convention à la fin de fructidor. La société populaire d'Aix accourt pour défendre les scélérats attaqués, criant à l'imposture, ne voyant dans les amis de l'ordre que des défenseurs des nobles et des prêtres; ils demandent que la terreur soit continuée (1) à l'ordre du jour. »

(1) Ils demandent aujourd'hui la même chose dans des placards incendiaires, où ils appellent leurs vociférations *le tonnerre du peuple*,

Je pourrois ajouter à ce témoignage celui de tous les représentans qui se sont succédés en mission dans le Midi ; mais on n'y verroit qu'une répétition des mêmes faits ; c'est que les vexations, le pillage, les violences et les massacres couvroient toute la surface des départemens méridionaux.

Les effets de cette calamité atteignoient tous les citoyens dans tous leurs rapports.

Le commerce avoit été proscrit sous le nom de négociantisme ; les fortunes commerciales étoient confisquées ou déja séquestrées. Les étrangers ne trouvant plus de moyens d'échange, s'étoient enfuis dans d'autres contrées : ceux qui n'étoient pas assez tôt échappés avoient été forcés, contre le droit des gens, de subir sur leurs biens et leurs personnes de violentes réquisitions. Les vaisseaux privés de leurs agrêts restoient tous, sans exception, immobiles contre terre, et dépérissoient sur leurs ancres.

Les arts et les talens étoient dégradés ; on avoit démoli, durant la mission de Fréron, les chef-d'œuvres de Saint-Ferréol, et le bâtiment superbe où divers arts qui honoroient la nation, donnoient aux peuples étrangers une idée de nos mœurs, de nos fêtes et de nos assemblées. Ce bâtiment étoit connu sous le nom de Salle du Concert. On avoit mutilé sur la pierre et détruit sur la toile le génie survivant de *Puget*, le seul des artistes français qui puisse être rapproché des Grecs pour la perfection de la sculpture.

Les vertus étoient suspectes ou déshonorées ; il étoit peu de familles qui n'eussent à pleurer un père, une mère, une sœur, un frère, un enfant, un ami ; les vertus domestiques, les affections familières étoient en opposition avec les principes du gouvernement ; où trouver dans des cœurs insensibles et durs même aux maux de leurs proches, cette sensibilité ardente qui doit s'étendre aux besoins de tous ?

Les administrations étoient impures ou asservies, la police sans vigueur contre les crimes effrénés; les tribunaux sans ame, je veux dire sans secours dans la loi, et sans énergie dans leurs jugemens.

Le crime se croyoit inattaquable, et son audace comprimoit toutes les ames.

Auguis et Serres trouvèrent le Midi dans cet état. Ils lancèrent des mandats d'arrêt contre trente-sept individus prévenus d'être fauteurs ou principaux agens des brigandages, des meurtres, d'avoir fait enlever des prisons, par deux cents hommes armés, le septembriseur Regnier. Tous avoient participé à diverses conjurations; tous avoient été membres des sociétés insurgées, ou du congrès qui rivalisa la Convention. Chacun d'eux faisoit marcher devant lui l'épouvante. Tous ensemble étoient un foyer de crimes et de terreur.

Vingt-sept seulement des prévenus furent arrêtés dans la nuit du 4 au 5 vendémiaire; au point du jour, tous les terroristes sont en insurrection; les affiliés du club courent tumultuairement dans les rues et sur les places publiques; le caractère féroce et trop connu des détenus, le crédit des dix complices qui s'étoient soustraits au mandat étoient des causes inconcevables d'émotions et de terreur. Leurs partisans comptoient sur quelques protecteurs puissans placés dans le sein de la Convention; ils pronostiquoient hardiment le retour prochain du règne de la montagne.

Auguis et Serres accourent pour calmer la rumeur séditieuse; ils sont aussitôt investis par des hommes armés, menacés du pistolet qu'on leur présente à bout touchant, saisis par leurs vêtemens qu'on déchire; ils font tête à l'orage; ils appellent force à la loi; ils dissipent l'attroupement, et ordonnent la translation des vingt-sept détenus au tribunal révolutionnaire de

Paris ; et l'arrestation des auteurs et complices de l'émeute (1).

D'autre part, les prisons recéloient encore les milliers de citoyens dont le mois de thermidor n'avoit qu'interrompu le massacre commencé. Les grottes au long de la mer, les forêts dans l'intérieur des terres cachoient les nombreuses victimes du dernier décemvirat. On ne savoit guère en aucun lieu quel seroit l'ascendant de la Convention sur ses oppresseurs, quelles cabales prêtes à surgir dirigeroient vers tel ou tel but les effets de ce mouvement ; le désordre régnoit encore ; la défiance et l'inquiétude s'étoient emparées de tous les esprits. Il falloit chercher pourtant un meilleur état de choses et prévenir les trop fortes réactions.

Je me plaçai d'abord en observation. Tous ceux qui eurent des réclamations à faire, (et le nombre en fut grand), furent bien accueillis et entendus; tous les avis rencontrèrent un libre accès et furent examinés.

Je m'apperçus de bonne heure que l'intrigue s'agitoit autour de moi, et que, désespérant, après un premier abord, de me séduire jamais, elle vouloit atténuer mes moyens, deviner et dévier mes intentions.

Granet, administrateur du département des Bouches-du-Rhône, et frère d'un député à la Convention, étoit l'ame de l'intrigue. Ses rapports avec les montagnards, les conférences secrètes qu'il tenoit dans la maison des représentans, mais en évitant ma présence, me donnèrent à penser qu'il avoit intérêt que je ne connusse pas ses projets.

On travailloit journellement l'esprit public. On fesoit l'apologie assez ouverte de la montagne. L'émeute du

---

(1) J'ai pensé que les gens de bien ne seroient pas fâchés de connoître les noms des trente-sept dont Auguis et Serres ordonnèrent l'arrestation ; j'en donnerai le tableau aux pièces justificatives.

5 vendémiaire contre les représentans Auguis et Serres, revêtus de mission, n'étoit déja plus qu'une bagatelle; les auteurs de cette émeute étoient des hommes égarés, dont la liberté devenoit pressante et indispensable.

Je me prononçai bien vîte contre ce systême destructif de tout ordre social. Autoriser la rebellion à la loi, tolérer l'assassinat des représentans du peuple, c'étoit, selon moi, dans l'état de société, une chose incompatible avec le gouvernement. A ces principes, on devina bientôt que des raisons de convenance ne me feroient pas illusion. On renonça à me séduire. On me persuada que les accusés de l'émeute ne seroient pas de sitôt jugés. Le rapport immédiat de leur affaire avec celle des accusés transférés à Paris, devoit me le persuader aussi. D'autre part, la justice réclamoit le jugement préalable des détenus plus anciens dans les prisons.

La réforme des administrations vicieuses fut arrêtée entre mon collègue et moi, avec la réserve indiquée par une loi, qui prescrivoit de conserver toujours la moitié des anciens membres dans chaque autorité réformée.

Nous arrêtâmes également de parcourir, pour l'exécution de cette réforme, les communes qui nous étoient confiées. Expert choisit le département du Var (1). Je conservai le département des Bouches-du-Rhône, dont j'aurois désiré que les principales autorités fussent placées à Aix.

Je partis dans ce dessein pour Aix, le 10 nivôse l'an troisième. Mon collègue Expert étoit encore à Marseille cinq jours après, c'est-à-dire, le 15 nivôse. Ce même jour, les accusés de l'émeute du 5 vendémiaire, furent traduits, je ne sais par quel ordre, au tribunal criminel. Le représentant Mariette fut témoin

(1) Dans le département du Var étoient en mission déja Salicetti et Jean-Bon-St.-André, soutenus par Escudier, qui y étoit par congé.

de la scène scandaleuse qui compromit de nouveau la loi devant ce tribunal. Les accusés insultent les juges, menacent et effrayent les jurés, en choisissent d'autres parmi les affidés qu'ils avoient invités d'assister au jugement, méconnoissent la justice qui les rappelle en vain à des règles qu'ils ont juré de violer. Quatre heures se passent dans l'agitation ; les accusés alloient se faire acquitter sans forme par leurs adhérens, si le président n'avoit enfin levé la séance, et anéanti par cet acte l'autorité usurpée d'un jury aposté par les accusés et installé par la violence. Les rumeurs, les cris de sédition, les huées poursuivent les juges qui se soustraisent à l'anarchie.

Le rapport de cet événement est fait aussitôt au représentant Expert. Comment supplée-t-il l'action de la justice qui a été interrompue et violentée ?

Il s'attribue la connoissance de l'accusation et des délits qui en sont l'objet ; il suspend toute procédure, et ordonne la mise en liberté de tous les prévenus de l'émeute du 5 vendémiaire.

Le même jour, les groupes les plus menaçans se forment dans les rues et sur les places publiques. Les élargis étoient dans tous les centres. On entend par-tout les cris de ralliement, formés au nom de la Montagne et des jacobins ; les projets d'un nouveau massacre éclatent ouvertement ; on entend ces discours cannibales dans toutes les voies publiques : « Chaque lanterne » aura son pendant ; nous n'avons eu du sang que » jusqu'à la cheville, nous en aurons jusqu'aux ge- » noux : les têtes des modérés serviront à jouer à la » boule ».

Mariette expédie des couriers de toutes parts pour annoncer de si cruels événemens, et les alarmes qui en étoient la suite. La Convention en est informée, et prend de grandes mesures pour rétablir l'ordre public. Le courier de Mariette me parvient dans l'intervalle ; j'accours à Marseille ; j'y rencontre le brave et prudent

prudent Villemalet, commandant de la place ; mon arrivée est un coup de foudre pour les brigands.

Je communique de suite avec Expert. Il convient avoir été induit à erreur; il fait publiquement sa profession de foi, et se retire de Marseille avec la gloire d'avoir voulu le bien, et d'avoir su avouer ses torts. Expert, par sa démarche, rendit un autre service à la chose publique; il me mit à portée de prévenir toute idée qui auroit pu naître d'une opposition entre les représentans en mission ; la représentation nationale conserva sa dignité toute entière. La loi reprit son autorité sur les prévenus ; la tranquillité publique eut une garantie ; les scélérats se turent, et tout rentra facilement dans la paix.

Je repartis sans retard pour rétablir la justice dans les communes, régénérer les autorités publiques et calmer les saillies des diverses factions. J'eus occasion d'assurer des subsistances au peuple, ou de lui en procurer une plus facile distribution.

Je revins à Marseille dans les premiers jours de pluviôse ; j'y retrouvai les malveillans qui renouoient leurs trames, ayant acquis une nouvelle audace, ayant fixé l'époque de leurs nouveaux désordres, qu'ils appeloient un triomphe, au 14 de ce même mois. C'étoit à ce jour-là qu'étoient attendus les décrets de la Convention sur les événemens précédens. Ce triomphe prématuré, ces menaces anticipées indiquoient assez les resources des séditieux.

Mais ce jour tant attendu du 14 pluviôse trompa de nouveau les malveillans. Je reçus et je publiai le décret rendu le 7, par lequel Expert étoit rappelé des Bouches-du-Rhône et Escudier rappelé du Var.

Les mesures d'Expert étoient frappées de nullité ; le décret rendu le cinquième jour sans-culottide, qui ordonnoit, art. 5, que les représentans du peuple en mission dans le département des Bouches-du-Rhône

feroient les diligences nécessaires pour faire arrêter et traduire les auteurs et complices des conjurations du Midi, se reportoit naturellement sur tous ceux que le collègue Expert avoit élargis, puisque ses actes étoient frappés de nullité. Les représentans en mission devenoient responsables des événemens ultérieurs, s'ils ne faisoient pas les diligences qui leur étoient prescrites. De plus, la tranquillité publique, audacieusement troublée par ces brigands accoutumés à s'arroger tumultuairement un empire absolu, qui devenoient plus audacieux par la violence qu'ils avoient faite à la justice, et qui leur avoit si bien réussi, ne laissoit pas le moyen de délibérer sur leur sort. Je confirmai plutôt que j'ordonnai l'arrestation des prévenus, de manière que les choses fussent remises dans le même état où elles étoient avant la rébellion à justice dans la séance du 15 nivôse (1). Tel est l'acte auquel les méchans reprochent trop de rigueur, sans connoître la loi qui m'en faisoit un devoir. Le nombre des réincarcérés étoit de 52. Je n'aggravai aucunement leur sort; leur défense seulement devoit se recommencer pour être portée devant l'autorité compétente.

L'administration départementale fut transférée à Aix; la ville de Marseille fut maintenue en état de siége; les méchans alors contenus, les bons citoyens renaissans à l'espérance, il fallut travailler à recréer l'esprit public.

Je publiai que la terreur n'étoit plus le principe du gouvernement : j'expulsai de la société populaire l'image sanglante de Marat; les tigres, les léopards, les lions, hideuses emblêmes qui décoroient les pourtours des tribunes, furent déchirés; l'échafaudage qui

---

(1) On trouvera dans les pièces justificatives les noms des individus qui furent désignés pour être réintégrés dans les prisons, d'après le relevé qui fut fait du registre des écroux durant la puissance d'Expert, dont les actes étoient anéantis par décret.

figuroit une ridicule montagne fut brisé (1). Le commandement de la garde nationale fut confié à des hommes sages et d'une probité reconnue; les sociétés populaires se régénérèrent; la loi fut enfin assez forte pour citer devant elle les prévénus, et demander compte de leurs actions.

Dans Toulon, les représentans Mariette et Chambon luttoient contre la foule et le désordre qu'y occasionnoient les brigands évadés du département des Bouches-du-Rhône. Ces réfugiés, mécontens des décrets de la Convention, l'accusoient toute entière de modérantisme et de royalisme. Ils ne voyoient dans le décret qui rappeloit un million de fugitifs expulsés par le fer, le brigandage et la menace imminente de la mort, qu'un acte de protection en faveur des émigrés.

Les persécutés sortis de leurs cavernes, revenus du fond des plus épaisses forêts, échapés aux abymes des mers, hasardoient de remettre un pied tremblant sur un sol redevenu protecteur des arts, des talens, des vertus; ils prolongeoient d'un moment leur triste existence pour revoir leur patrie, pour embrasser leurs parens et leurs amis.

La bande des terroristes avoit son ralliement dans Toulon (2). *Ce sont tous des émigrés*, disent-ils, *ces fugitifs que l'on rappelle*, se ressouvenant bien les

(1) L'esprit public étoit si bien prononcé que je n'eus besoin, pour la destruction de cette montagne en charpente, de prendre aucune précaution relative à la tranquillité. Le démolissement de ce ridicule fantôme s'opéra aux applaudissemens du peuple et au milieu de la satisfaction universelle.

(2) Cette commune est loin d'avoir extirpé les germes de rébellion qu'elle a si souvent laissé paroître. Elle est livrée à l'influence d'une force martiale qui la tient dans l'obéissance envers la République, ce qui forme bien une adhérence précaire avec les autres membres de la société, mais non un pacte d'union dont on doive espérer la paisible durée. Il faudroit à cette commune de nouveaux

avoir assaillis, expoliés et poussés, pour ainsi dire, hors de la France : *point de loi pour les émigrés.* Aussi-tôt ils courent sus, et les immolent impitoyablement à leur aveugle fureur. Les représentans qui réclamoient, au nom de la loi, la reconnoissance des individus en jugement, n'échappèrent au massacre que par un bonheur inoui, et sans avoir pu se faire entendre.

Plus heureux que mes collègues ne l'étoient à Toulon, je prévins à temps la réaction d'un si barbare mouvement; d'une part, je prescrivis un désarmement général; et d'autre part, j'ordonnai l'arrestation et la reconnoissance en justice de tous citoyens rentrans dans la République, afin que pas un n'y rentrât contre le voeu de la loi.

Arles menaçoit de faire quelques mouvemens; sa mise en état de siége contint l'émotion. Les marais de la Crau et de la Camargue servirent de réfuge aux brigands qui se disoient des bergers. Une surveillance active fut nécessaire pour les contenir; ils n'ont cessé de donner des inquiétudes au gouvernement, il a même fallu que le représentant Guérin les comprimât par l'appareil de la force armée ; mais il n'y a point eu d'effusion de sang, ils n'ont pas osé disputer comme autrefois l'empire à la loi.

Je finis ma mission dans les Bouches-du-Rhône le 10 germinal ; le sang n'y avoit point coulé depuis le 10 frimaire que je l'avois commencée ; la probité, la justice y étoient en honneur ; on se préparoit à l'état républicain par l'habitude de la vertu. Le civisme des

---

rapports politiques ; elle auroit besoin d'acquérir le sentiment de sa liberté, la garantie de ses propriétés, de ne se regarder plus comme une colonie, qui, ne tenant pas d'elle-même son activité, ne conserve ses relations avec la mere patrie, qu'en regrettant celles des autres peuples, et se réservant la faculté secrète d'entretenir des intelligences avec tous.

corps administratifs étoit secondé par la tenue et la vigilance de la force armée. On peut dire avec vérité que durant cette époque difficile dans le Midi, l'instruction en a écarté l'erreur, et le courage en a banni le crime. L'esprit public s'est mis à la hauteur de la révolution, et l'ordre y étoit rétabli sur les bases les plus rassurantes.

L'opinion que les comités de gouvernement avoient conçue de ma mission dans les Bouches-du-Rhône, m'attira bientôt une mission plus épineuse encore : c'est celle qui me fut confiée par décret du 17 floréal ; elle m'ordonnoit de me rendre près les armées des Alpes et d'Italie pour y suivre les instructions du comité de salut public. Je ferai connoître ces instructions en entier, afin que l'on sache apprécier l'esprit qu'avoit alors le gouvernement, et les intentions dans lesquelles je lui devenois associé.

Il me suffit ici de dire que le comité, par ses instructions, m'envoyoit à Lyon.

L'état de cette commune étoit déplorable. Les vengeances particulières, outrées par le silence et l'inaction des lois, s'exerçoient comme par droit de nature.

Les comités de gouvernement venoient d'être privés, par un décret, de la faculté de déléguer des commissaires. Une première délégation qu'ils m'avoient donnée se trouva nulle. Dix jours se passèrent avant que le décret du 17 floréal, qui régla ma mission, pût être proposé. Pendant tous ces délais, l'anarchie grossissoit ses ravages. La nuit du 15 au 16 avoit été horrible. Je ne pus arriver à Lyon que le 22. Je conférai sur l'état des choses avec Boisset et Borel, en mission avant moi. Nous rassemblâmes les autorités constituées, l'état-major et quelques citoyens d'une prudence consommée. Dès le 25, j'écrivis au comité de salut public le résultat de mes observations. Le 26, je publiai, de con-

cert avec mes collègues, une proclamation et un arrêté où nous disposions tout pour mettre fin aux assassinats et punir les assassins. Comme les assassins prétendoient ne diriger leurs poignards que sur les terroristes, et que l'exaspération contre ces derniers étoit à son comble, on prétendit que les mesures prises contre l'assassinat étoient une faveur signalée pour le terrorisme. Je fus obligé, dans une seconde proclamation du 30 du même mois, de ramener de cette erreur l'esprit des Lyonnois, et de leur répéter ce que j'ai si souvent dit, que la vengeance étoit remise à la loi, que les terroristes seroient jugés, que ceux qui les vouloient assassiner étoient eux-mêmes des satellites de la terreur. Les Lyonnois, je l'avoue, se défièrent de la loi qui leur fesoit espérer la punition de leurs boureaux, mais ils s'y soumirent. Les vengeances cessèrent d'être exercées; aucun accident ne troubla la tranquillité publique; aucun meurtre n'affligea l'humanité.

J'instruisis exactement les comités de tous les événemens. On a dû voir ma correspondance avec eux jusqu'au 4 prairial. Elle a été imprimée et distribuée dans le temps.

Le 3 prairial, à huit heures du soir, je reçus des dépêches envoyées de Toulon par un courier extraordinaire; elles m'annonçoient la révolte qui venoit d'éclater dans cette commune, et dans laquelle avoit péri notre collègue Brunet. On me demandoit des secours et ma présence.

A l'instant, Boisset et moi convoquâmes les autorités constituées à la maison commune; le peuple s'y rassemble en foule; nous lui apprenons la révolte qui vient d'éclater à Toulon. Les Lyonnais s'indignent; ils offrent de marcher, ils n'attendent que des armes. Nous arrêtons leur ardeur; nous les invitons à rester dans leur commune; nous leur indiquons les précautions que les circonstances réclament; nous leur demandons le res-

pect des propriétés, la sûreté des personnes, l'obéissance à la loi; ils nous en font le serment.

Je partis dans la nuit même, rassuré sur les bonnes dispositions de cette commune. J'y laissois l'autorité de mon collègue égale à la mienne, et les autorités constituées en présence desquelles s'étoit prêté le serment de sûreté.

L'on sait que plusieurs jours après mon départ, les assassinats recommencèrent dans Lyon. La renommée a grossi le nombre de ces actes sanguinaires; la calomnie en a méchamment dénaturé les causes. Cependant, on auroit dû ne jamais oublier qu'à cette même époque la Convention nationale étoit assaillie par les jacobins; que l'insurrection des brigands de Toulon étoit formée en même-temps et par les mêmes instigateurs.

On pouvoit en induire que je n'étois pas favorable au mouvement qui se communiquoit à Lyon; mais on aima mieux charger un journaliste de raconter, qu'en demandant aux Lyonnois de respecter la sûreté des personnes, et en leur en faisant prêter le serment, je compromettois cette sûreté même. Cette manière de raisonner est celle des folliculaires du jour. Je fus donc inculpé par un journal. De quoi fus-je inculpé? je le fus des événemens survenus long-temps après mon départ; des événemens que des mesures antérieurement prises auroient dû peut-être éviter; des événemens que les autorités constituées présentes ne purent arrêter, qu'un représentant resté sur les lieux avec tous les pouvoirs ordinaires ne put prévenir.

Les comités, au reste, après l'examen de ma conduite sur ce fait, se sont hâtés de me renvoyer en mission, malgré les refus réitérés que je leur en fis.

Dans l'intervalle, et le 5 prairial, tandis que j'allois à Toulon, je rencontrai Isnard sur ma route; il se rendoit au département des Bouches-du-Rhône. Arrivés

ensemble à Aix, nous y formâmes un bataillon de mille hommes qui partit à l'instant pour Toulon. De-là nous allâmes à Marseille dans l'intention d'y rassurer les vrais républicains, et d'augmenter le secours que nous destinions à Toulon; nous arrivâmes à Ollioule le 7 : nous y trouvâmes le quartier-général, d'où nous fîmes les dispositions qui firent ouvrir, trois jours après, les portes de Toulon sans effusion de sang.

Je devois croire ma mission finie dans Lyon; j'en avois déja rendu compte aux comités : je dus suivre les instructions ultérieures qui m'avoient été données. Elles portoient que je me rendrois à Marseille pour y procurer cent mille quintaux de grains et les diriger vers Paris. J'arrivai à Marseille avec cette seule autorité, sans avoir aucun droit à l'administration.

On doit bien croire que le volcan qui faisoit éruption à Paris, à Lyon, à Toulon, n'étoit pas loin d'éclater à Marseille; mais j'étois loin de croire qu'un jour les gazettes de Paris me donneroient ma part à cette action que j'ai si fortement comprimée.

Quoi qu'il en soit, j'apperçus le danger de Marseille. J'en fus d'autant plus alarmé que les plus braves soldats de sa garde nationale s'étoient portés sur Toulon, et que la force militaire étoit à peu-près nulle. Je cherchai à me saisir de la force morale.

Je me transportai à la société populaire : j'y annonçai mes craintes; je ranimai le zèle, la sollicitude des bons citoyens : mon indignation contre les royalistes et les assassins passa dans toutes les ames; nous fîmes ensemble le serment de garantir les lois de toute violation, et de maintenir le respect dû aux personnes et aux propriétés.

Trois jours après, les troupes arrivèrent de Toulon. L'alégresse étoit peinte sur tous les visages; la confusion du peuple étoit grande, et n'inspiroit aucune alarme : la ville étoit toute entière au devant des vain-

queurs. J'y fus aussi; j'abordai mes collègues Isnard et Chambon, qui étoient environnés de l'état-major; je leur communiquai les craintes que j'avois eues sur les prisons; je dus aussi témoigner quelque satisfaction d'en avoir prévenu les effets. Nous arrivâmes ensemble dans la maison des représentans.

Une demi-heure s'étoit à peine écoulée, lorsque nous entendîmes une voix qui crioit d'un ton lamentable: on égorge mon frère au fort Saint-Jean.

A ce cri, Isnard et moi suivons le même élan qui nous entraîne vers la prison Nous défendons de battre la générale: le commandant de la place se joint à nous, nous arrivons au fort Saint-Jean. Ce fort est placé à l'extrémité de la ville, opposée au chemin par où les troupes avoient été reçues. La première grille est fermée, elle s'ouvre sous nos coups. Un fossé nous sépare encore du fort: les ponts-levis en étoient levés, nous crions, nous ordonnons qu'on obéisse à la loi, qu'on ouvre à la force armée et aux représentans. On baisse le pont-levis: nous entrons; on nous crioit: retirez-vous, les prisonniers tirent sur vous. Nous avançons malgré le feu. Les assassins avoient cessé de frapper à notre approche: ils s'enfuient par une issue dont ils étoient restés maîtres, et qui étoit à l'opposé de l'endroit où on nous avoit donné l'entrée. Nous demandons le commandant du fort, les assassins l'avoient mis aux fers; ils avoient aussi désarmé la garde nationale qui montoit à ce poste. Le spectacle des cadavres étoit horrible, mais celui de l'égorgement nous fut entièrement épargné. Cinquante ou soixante victimes avoient été immolées. Toutes les prisons furent de suite visitées; il s'y trouva plus de huit cents prisonniers: les feux furent éteints; quelques individus suspects de ce grand attentat furent arrêtés.

Je n'ai point su comment ces assassins avoient violé l'asyle de la loi: je n'ai point su quelle suite on avoit

donnée pour la vindicte publique à la punition que méritoit cet attentat. Les autorités qui en devoient connoître étoient étrangères à ma mission, qui m'étoit donnée exclusivement pour les grains. Les mesures ont dû être prises par le représentant en mission pour la partie administrative; et les comités en ont été sans doute informés officiellement (1).

Rappelé de mission par décret du 24 prairial, je me rendis aux comités, où il ne fut point question des prisons de Marseille, mais seulement des discours qu'un journaliste de Lyon m'a prêtés long-temps auparavant, à l'instant de mon départ de cette commune pour Toulon. J'opposai à cet *on dit* d'un journaliste mal informé ou mal intentionné, les actes que j'ai faits et proclamés, soutenus de ma correspondance avec le gouvernement; je les fis imprimer, et l'on convint que le journaliste ou l'anarchiste s'étoit joué du public et des comités. Je repartis avec de nouveaux ordres pour l'approvisionnement de Paris et des armées des Alpes et de l'Italie; je fus chargé par suite d'un contingent pour la marine de Toulon, et du service des départemens méridionaux.

Cette mission offroit comme les autres ses difficultés (2). L'approvisionnement est lié plus qu'on ne le pense à tous les parties de la législation, sous le rapport qu'elle conserve avec l'esprit public. La défiance envers le gouvernement, le discrédit dans les finances de l'Etat, la

---

(1) Chambon, en rendant compte de ce funeste événement, a dit qu'on égorgeoit au fort Saint-Jean depuis quatre heures, quand il est arrivé à Marseille; j'ignore quelles sont les informations qui ont déterminé cette assertion : on n'en trouve aucune preuve dans son rapport, ni dans ses pièces justificatives. Quant à moi, qui n'étois chargé d'aucune surveillance de police ni de sûreté, je ne puis dire et je ne dis que ce que j'ai vu, ce que j'ai fait et ce que j'ai su.

(2) J'en rendrai un compte particulier.

diversité des systêmes politiques, et les discusions qui en naissent, les lois relatives à la liberté du commerce et à la libre disposition des propriétés, l'impôt, la sûreté des routes, la facilité de la navigation, les relations maritimes et extérieures, tout doit être connu, examiné, balancé, quelquefois cumulé pour atteindre avec quelque avantage un approvisionnement convenable. C'est pourquoi, malgré que cette partie du gouvernement paroisse ne devoir être qu'une manipulation de commerce, le politique est obligé d'y appercevoir d'autres faces. Moi-même je sentis la nécessité d'aider les arrivages, les achats, les circulations, par tout l'ascendant que peuvent avoir les mesures générales, celles d'une surveillance qui s'étend à tous les besoins de l'Etat. C'est dans ce sens que je donnai à diverses époques des proclamations dont l'objet étoit de ménager à l'administration les facilités dont elle avoit besoin, pour approvisionner et distribuer l'approvisionnement. Je n'omis jamais de donner aux opprimés l'espérance d'une justice entière contre les oppresseurs. Cette justice ne peut être arbitraire : elle est une dette du souverain envers chacun de ses membres ; elle est la seule garantie durable de la stabilité de l'Etat. C'est en cela que les égorgeurs, dans l'attente d'une amnistie, me trouvoient trop éloigné de leur systême de tyrannie et d'impunité.

Tandis que j'étois occupé de l'approvisionnement sans aucun rapport direct avec l'administration, on commençoit à calomnier les départemens méridionaux et leurs autorités constituées ; ils étoient émigrés, ils étoient royalistes ; la contre-révolution s'organisoit, disoit-on, au milieu d'eux. Jamais peut-être aucun peuple n'avoit été aussi passible, aussi concordant avec les principes avoués par le gouvernement, que l'étoient les Français méridionaux, lorsqu'on lança contre eux un décret qui ôtoit les droits de citoyen à une partie des membres

de leurs administrations. C'étoit le prélude de ces décrets proposés par la fameuse commission des Cinq, à la fin de la Convention, pour exclure du corps législatif une partie de ceux qui s'y trouvoient appelés par la Constitution et le vœu du peuple : ce qui a fait dire, avec grande raison, que cette commission des Cinq, le parti dont elle étoit soutenue, et les décrets préparatoires ou confirmatifs de leur systême, avoient pour objet la continuité du gouvernement révolutionnaire. Quoi qu'il en soit, ce gouvernement, par l'effet des décrets peu constitutionnels dont un commissaire poursuit l'exécution les armes à la main, est maintenu en son entier et avec toutes ses horreurs dans le Midi de la République, quoique Thibaudeau par sa dénonciation en ait délivré pour le moment le reste de la France.

On inculpa en même-temps les opinions religieuses d'être turbulentes, tandis qu'on ne s'appercevoit point extérieurement s'il y avoit une ou plusieurs religions.

L'esprit public se prononça bien fortement à cette époque dans le Midi; les fonctionnaires destitués se retirèrent à l'instant et furent remplacés paisiblement : le département des Bouches-du-Rhône en donna l'exemple. Ailleurs les représentans en mission craignirent de ne pas même trouver de remplacans, tant la persécution du 31 mai au mois de thermidor y avoit été générale, tant elle avoit mis de familles en fuite. Dans le Var les remplacemens furent suspendus, les anciennes autorités provisoirement maintenues par les représentans.

Sur quoi pouvoient donc se fonder les calomnies disséminées contre le Midi ? Voici tout ce qu'on en découvre dans les journaux : quelques brigands infestèrent les grandes routes; ils commirent quelques attentats dans diverses maisons isolées dans les campagnes. Ces brigands pouvoient être, ce que furent tant d'autres, des aventuriers entreprenans, des déserteurs, des étrangers accourus dans le Midi, qu'on avoit si

souvent tenté d'agiter; il y a plus, ils pouvoient être un reste des satellites anciens des comités révolutionnaires et du jacobinisme. Quelques uns de ces brigands commettent à l'improviste des cruautés dans une maison écartée, qui étoit autrefois nationale. Les papiers publics de Paris en infèrent aussitôt que ce sont des honnêtes gens, ennemis seulement de la révolution, et la contre-révolution doit naître selon eux de cet événement.

Dans le même temps, les citoyens expulsés par la persécution du 31 mai au mois de thermidor, rentrent sous la protection de la loi, qui avoue et justifie le motif de leur fuite; ils trouvent quelques-uns de leurs biens vendus depuis leur absence : quelques-unes aussi de ces ventes manquoient des formalités exigées pour l'aliénation nationale des domaines; la fraude éclatoit dans les actes; la justice a donc pu en déclarer la nullité; elle l'a fait. Les possesseurs à titre illégal et frauduleux ont attendu leur expulsion, et aussitôt, ils ont crié que les émigrés chassoient, *par violence*, les acquéreurs des biens nationaux. Le Midi n'a plus été peuplé que d'émigrés et de contre-révolutionnaires.

Je ne finirois point si je voulois raconter en détail toutes les scapinades, si je puis ainsi le dire, que les terroristes, descendus de leur ancienne grandeur, ont employés pour regagner quelque confiance, quelque crédit.

Mais jamais on ne vit ces preuves prétendues de la détérioration de l'esprit public dans des actes qui méritassent quelque confiance. La correspondance officielle des autorités constituées, celle des représentans en mission et des comités, n'offrent pas le soupçon de ces calomnies; où donc en est le germe? dans les correspondances de quelques journalistes salariés, montagnards, terroristes ou septembriseurs, qui s'intitulent patriotes de 89, hommes libres, sentinelles du peuple. C'est dans ces réceptacles impurs, décorés d'un beau

titre, que sont reléguées les relations de Charles-Augustin L . . . . , faites à Marseille, dans les bras de la prostituée Justine ; celles des scélérats qui, les premiers dans Aix et dans le reste du Midi, imitèrent les lanterneurs de Paris ; celles encore de l'ancien aga du fameux comte de Mirabeau, qui le premier organisa cette faction puissante d'anarchistes qui ose jusqu'à nos jours renouveller, moitié ruse, moitié force, la guerre qu'elle a jurée à tous les gens de bien.

Sans doute il doit exister dans le Midi, comme dans le reste de la République, un petit nombre de royalistes, et peut-être quelques émigrés antérieurs au 31 mai, rentrés frauduleusement ; il y en a dans Paris, il y en a dans les armées ; il y en eut toujours dans les administrations principales, si l'on en croit la rumeur publique. Mais dans le Midi, les royalistes et les émigrés, s'il y en a, se tinrent cachés, et furent poursuivis et contenus par les autorités et par la vigilance des lois après l'époque de thermidor ; ce qui n'a pas empêché d'y contenir en même-temps les pilleurs, les égorgeurs, les brigands, les terroristes.

Aussi quel intervalle de temps a été paisible dans le midi de la France, si ce n'est celui qui s'est écoulé depuis la révolution de thermidor ? C'est durant cet espace de temps que le grand nombre des terroristes a été contenu dans les prisons, que la confiance dans la Convention s'est rétablie, et que la constitution a été acceptée.

Il faut réciter un fait qui donne le secret du manége des terroristes et l'étendue de leurs ressources.

La constitution étoit proposée aux Français, mais non acceptée. Point de doute, selon les terroristes et leurs affidés, qu'elle seroit rejetée dans le Midi, où ils ne voyoient eux que des royalistes. Leurs adhérens proposèrent de former des groupes, qui viendroient, avec l'apparence et sous le nom de peuple, réclamer

chez les représentans la mise en liberté de tous les détenus pour faits de révolution. Ils demandoient que les représentans ordonnassent à cet attroupement de se dissiper, sans préjudice de présenter des pétitions individuelles. L'ordre public devoit être respecté; le groupe devoit se dissoudre, et le représentant, par une proclamation, devoit s'emparer, disoit-on, de ce mouvement populaire, et en procurer tout l'effet, en ordonnant, avant l'acceptation de la constitution, une mise en liberté générale. Pour fruit de cette condescendance, les terroristes garantissoient l'acceptation desirée de la constitution.

Il ne manquoit à cet arrangement rien autre chose que l'assentiment de la loi. Un décret du. . . . . renvoyoit tous les prévenus de ce genre à être jugés par les tribunaux criminels du lieu de leur détention, avec faculté pourtant au prévenu de récuser ce tribunal et d'opter l'un des deux plus prochains. Les détenus, devenus, par ce moyen, le gage de la loi, ne pouvoient plus lui être enlevés par l'autorité d'un représentant en mission.

Il y a plus : le genre de violence que les terroristes se promettoient de faire à l'opinion individuelle dans les assemblées primaires, seroit devenu une tache sur l'acte constitutionnel, et auroit établi un soupçon injurieux à la presque-totalité des habitans du Midi.

Sans autorité administrative, mais instruit de cette manœuvre dangereuse, j'exprimai mon vœu pour qu'elle rencontrât des obstacles. On connoît l'événement : la loi conserva son empire sur les détenus; les assemblées primaires furent libres, et la constitution fut unanimement acceptée. Ce grand crime me sera-t-il pardonné?

Ultérieurement encore, j'ai vu sur quelques journaux l'empressement qu'ont les mêmes détenus à profiter de l'amnistie; les plaintes qu'ils font contre les lenteurs

dont ils accusent les autorités ; leur appel à Fréron, qui remplace huit représentans rappelés. Certes, je ne veux point censurer l'autorité qui les rendra à la liberté ; mais je sais que le vol et l'assassinat ne sont pas amnistiés, et dès-lors je conçois mal ce que veulent certains de ces prévenus qui ne me sont pas inconnus.

En attendant, les calomnies ne cessent pas de s'étendre sur les départemens du Midi. La ville de Tarascon est remplie de soldats étonnés de la tranquillité de la cité, et qui croyoient trouver le sang ruisselant et les cadavres dans les rues. (*Lettre des administrateurs.*)

Je m'arrête à ces faits que j'aurois pu rapprocher plus souvent des événemens de Paris. Je les présente isolés, mais ils sont constans ; ils sont établis sur des preuves ; ils me suffiront, j'espère, pour appuyer fortement l'opinion de mes lecteurs sur les observations et les résultats que je prétends en tirer.

Il doit suivre des faits que je viens de réciter, 1°. que l'esprit du Midi, depuis l'arrestation des terroristes, a été constamment au niveau de la révolution ;

2°. Que les autorités constituées y ont été pures et se sont conformées au voeu des comités de gouvernement ;

3°. Que les attentats commis à la sûreté des prisons, sont l'effet de quelques conciliabules correspondans secrètement avec les factieux de Paris ;

4°. Que la diffamation semée contre les habitans du midi de la France et leurs corps administratifs, a pour objet évident d'ébranler la stabilité du gouvernement actuel, d'y faire renaître l'oppression antérieure au mois de thermidor.

D'après ces observations, qui se déduisent des faits, il me semble que le résultat apparent et inévitable de ce système de calomnie contre les départemens méridionaux, seroit d'en faire une autre Vendée, et d'en

déterminer,

déterminer, durant je ne sais quel temps, la scission d'avec la République.

Il me semble aussi que l'attitude des départemens méridionaux les a seuls préservés depuis un an de la persécution, et peut les en défendre encore.

J'écris pour des Français, dans le bonheur desquels j'avois mis, je l'avoue, toutes mes affections. J'oublie aisément les rapports que peuvent avoir à moi seul les stylets de la calomnie. Que les factieux aiguisent de nouveaux poignards, j'y resterai en butte au milieu du peuple qu'ils veulent opprimer. Insensible à la crainte, étranger à toutes les haines, j'essaierai de rendre mes observations intelligibles, et d'en éclairer convenablement les résultats.

1°. L'esprit du Midi, depuis l'arrestation des terroristes, a été constamment au niveau de la révolution.

Je sais bien que les partis se sont mal compris respectivement; que souvent ils ne se sont pas entendus eux-mêmes, quand ils ont parlé de la révolution, de son esprit, et des moyens d'en apprécier les différentes hauteurs. Mais il n'en est pas de même des vrais politiques, des philosophes et des observateurs attentifs qui se sont tenus écartés des factions. Pour les divers partis, le secret révolutionnaire étoit de flatter l'ignorance de la multitude, d'exalter le sentiment de ses besoins, ou même ses fantaisies, ses desirs inconsidérés; d'agglomérer des cohortes tumultueuses, d'en diriger les chefs, et d'extorquer ou aux législateurs, ou à la nation, des actes subversifs du gouvernement et des principes, sous le grand prétexte du salut public, qu'eux seuls avoient pourtant compromis.

Pour les vrais politiques, le but de la révolution étoit d'améliorer la situation absolue de l'espèce humaine dans ses rapports sociaux, non pas en lui offrant, sous quelques points de vue très-circonscrits, un

bien-être précaire et mal proportionné à la dégradation morale et physique qui en est la suite pour toutes les portions de l'espèce, mais en renonçant même à ces avantages et à tous ceux que donnent l'habitude et les positions locales, afin de recomposer la force entière d'un corps social selon la nature des élémens primitifs qui en sont les bases, de manière que le génie humain tendît par tous ses moyens à la perfection dont il est susceptible, et dont il paroît, depuis vingt siècles, ne pouvoir se rapprocher malgré ses efforts.

Les moyens étoient de profiter des lumières, qui ne furent jamais aussi générales et aussi étendues que dans les commencemens de notre révolution ; de conduire la multitude par l'instruction ; de l'enseigner à rompre ses habitudes ; de la porter à calculer ses besoins pour les savoir réduire ; d'enlever à quelques forces partielles le principe de leur direction, qui devoit nuire à l'action totale ; de ne laisser qu'un centre à la force, d'y diriger tous les moyens ; de soutenir, par l'action de tous, et le gouvernement du jour, et la transition alors prochaine à un meilleur ordre de choses, et les principes qui alloient régénérer la masse sociale.

Ceux-là étoient à la hauteur de la révolution qui oublioient leur intérêt personnel, ou ne le voyoient que dans l'intérêt commun. Fuir les rassemblemens qui multiplioient les partis, émettre librement son opinion sur les bonnes et sur les mauvaises lois, avoir dans la force dirigée par le centre cette confiance qu'on a dans ses propres forces, ou dans celles qui gouvernent un ordre naturel de choses, c'étoit bien se mettre dans la sphère de la révolution, pour en suivre et en aider le grand mouvement.

Lutter contre l'impulsion venue du centre, former des masses de résistance, enlever à la direction générale les individus, séduire par les saillies d'une ambition partielle, en un mot former des ralliemens et des partis, quel qu'en soit l'objet, c'est ne se placer dans la révolution que pour en contrarier le mouvement.

Un jour viendra où l'on sera bien surpris que les plus forts opposans de la révolution aient eu quelque temps les honneurs de l'avoir faite. On signalera parmi les anti-révolutionnaires les jacobins centralisés dans la société du même nom à Paris ; faction dont les moyens et les ressorts, tous indépendans des assemblées représentatives, se dirigeoient pour l'ambition secrète de quelques chefs, ou pour l'étranger qui les mettoit à sa solde.

On signalera dans le sein de la Convention le parti des montagnards, émissaires, affidés, stipendiés des jacobins, dont ils n'étoient qu'un ressort ; car il ne faut pas croire que la Montagne eût existé, si la faction des jacobins n'avoit eu besoin d'avoir un parti dans la Convention.

On signalera *les terroristes ;* car *on doit être bien convaincu que l'amour de la République entre pour bien peu de chose dans les querelles qui les agitent contre les aristocrates et les royalistes.* Le jugement que j'en rapporte est celui du représentant Espert, dans sa lettre à la Convention, datée de Marseille, 6 pluviôse an troisième, parvenue à Paris le 15 dudit.

Je ne dois point signaler en détail chaque individu, chaque chef des divers partis, qui se sont environnés de factions, qui ont affecté, au milieu du tumulte qu'ils excitoient, une popularité qu'ils n'ont jamais eue. Le prétendu patriotisme de ces diverses sectes et de leurs chefs n'étoit pas l'amour de la patrie, leur esprit de désorganisation générale étoit destructif de celui qui amenoit l'espèce humaine à un meilleur état par la révolution qu'avoit préparée le siècle de la philosophie.

Puisque ces factieux n'étoient pas des patriotes, puisqu'ils n'étoient pas à la hauteur de la révolution, où faut-il donc chercher le patriotisme et la juste mesure de l'esprit révolutionnaire ?

On pourroit répondre à cet égard comme l'a fait un écrivain au sujet des connoissances humaines dans

ces derniers temps : On ne voit point d'homme qui les possède à lui seul d'une manière qui puisse le distinguer de tous les autres ; mais elles sont plus généralement répandues ; un plus grand nombre d'hommes y ont une part sensible ; elles tendent à devenir universelles. C'est en effet l'idée qu'on peut se former de l'état des connoissances et des affections politiques de nos jours, en remontant à l'époque mémorable de 89, et rétrogradant au milieu des dévastations, du despotisme et des ruines qui se sont opposés à nos plus grands succès.

Dans les révolutions des autres peuples, sans en excepter celle des Anglo-Américains, on remarque le génie d'un ou de deux hommes qui conduisent une nation entière vers l'objet qu'ils se sont proposé. En France, au contraire, on remarque une nation que surmontent de toutes parts des factieux, où tous les chefs se dévorent par succession, et qui se conduit, au milieu des troubles et malgré les oppositions de l'Europe conjurée, à un degré d'élévation et de liberté dont pas une autre avant elle n'avoit approché (1).

---

(1) Réal, dans un *Essai sur les journées des 13 et 14 vendémiaire*, a remarqué que le mouvement de ces journées avoit pour caractère distinctif de n'avoir pas été *populaire*, à la différence, dit-il, de tous ceux qui se sont fait sentir depuis la révolution. Cette distinction, à mon sens, est mal vue, et devient injurieuse à la nation : car on ne doit pas accuser le peuple des mouvemens homicides, des pillages et des meurtres sans nombre que des factieux ont seuls opérés les 2 septembre, 10 août, 31 mai, etc. Je ne sais quel motif direct on peut avoir de populariser ces désastreuses journées.

D'autre part, le même Réal, dans le même ouvrage, dit encore que ceux qui ont accouru au secours de la Convention les 13 et 14 vendémiaire, ne savoient ni calcul ni méthode ; ce qui n'est pas du tout rendre justice à qui elle est due. Si cette histoire prétendue survivoit, on diroit quelque jour que Réal a voulu dire que le parti insurgé dans les journées des 13 et 14 vendémiaire n'étoit pas *populacier*, mais bien celui de la masse qui recèle les connoissances ; et qu'au contraire le parti accouru à la défense de la Convention

C'est l'effet des connoissances universellement répandues, dont la lumière éclairoit les abus et les vices dans tous les rapports essentiels de l'ordre public.

Ceux-là étoient à la hauteur de la révolution, qui vouloient la réforme des abus, la répression des brigandages et des crimes, l'établissement d'un systême politique où chacun reçût sa sûreté et son bien-être

---

seroit celui de l'ignorance, qui se laisse toujours flatter, que l'on agglomère tumultuairement, que l'on conduit par le sentiment de ses besoins, l'espérance de son bien-être, et l'élan des passions.

Si l'on ajoute à ces réflexions de Réal les demandes qu'il a suggérées depuis aux hommes dits de 89 pour reconquérir des places dont ils annoncent avoir été anciennement destitués, son récit calomnieux sera d'un funeste effet, ou bien on fera l'injure à Réal de croire qu'il a été payé pour écrire contre le gouvernement et la Convention : on saura pourtant bien que son *Journal des hommes de 89* est à la solde du trésor public. Imputer les massacres et les pillages à une nation éclairée, et n'attribuer les secours donnés au gouvernement qu'à quelques ignorans sans-culottes ? Il y eut quelque chose de semblable dans les prétentions de Robespierre, dans celles sur-tout des Jacobins, et dans l'esprit du terrorisme. Ces trois monstres retrouvent-ils aujourd'hui des organes ? et la faction de l'étranger s'est-elle emparée de la plume de nos écrivains? Réal, payé par le gouvernement, insulte à la nation entière, et tout le monde craint de saisir ce serpent distillant le venin de son journal sur le peuple et sur les individus ; il ose s'écrier que le peuple et les individus qui ne se sont pas justifiés des maux que leur fait son poison, en resteront entachés. Ce mal n'est pas fort, grand homme de 89 ; ton journal est le journal *populacier*. La masse éclairée du peuple l'ignore ; tu n'as de 89 que le septembrisme, le lanternisme et le brigandage. Ces patriotes de 89 ne sont pas ceux qui restèrent purs au milieu des écueils révolutionnaires, et auxquels la Constitution est confiée par la Convention. Peuple français, ne te livre pas à tous ceux qui t'abordent sur cette mer où se sont succédés tant d'orages ; le vaisseau de l'Etat est trop puissant pour être assailli de nouveau : mais l'ennemi vient de jour à autre le reconnoître, il le masque d'un pavillon simulé. Les égorgeurs de 89 se disent les patriotes de cette époque : ils se sont fait un journal à leur guise ; ils vont, dit-on, se mettre *historiographes* exclusifs.

de la loi, qui est générale et impassible, plutôt que des chefs, qui, pour tout dire d'un seul mot, ne sont que des hommes.

Le moyen de se conduire à ce but, étoit d'éviter l'esprit de parti, de n'avoir d'autre centre que les assemblées législatives, de se fortifier contre les menaces, les vexations et la terreur, par ces maximes : « Le règne » du crime sera passager. Rien ne restera de tous les » établissemens que ce qui doit être dans le rapport » ordinaire des choses. Les agitations ne dureront qu'autant que l'esprit partiel soufflera contre l'intérêt et la » volonté générale. Cet esprit de destruction et de » violence deviendra nul, si aucune masse n'y prend » aucun parti. Les chefs sont des ambitieux qui se » jouent du peuple, et que le peuple doit abandonner » plutôt que d'être compromis ».

Il faut convenir qu'avec de telles vues et de tels principes, les connoissances générales prendroient facilement leur empire au milieu d'une nation et même d'une assemblée un peu nombreuse. Seconder l'empire des connoissances générales, c'est être à la hauteur du temps où l'on vit ; et dans un temps où les vices prédominans nécessitent une révolution, c'est être à la hauteur de la révolution.

On a vu, dans le tableau des faits qui concernent le Midi, combien dans un certain période l'esprit étoit loin d'y prendre un caractère général qui fît oublier la tyrannie des individus et rappelât la souveraineté du peuple. L'esprit de parti divisoit les citoyens ; il n'y avoit ni confiance mutuelle ni mêmes vues. Le Midi, livré aux dissensions, sembloit ne devoir point concourir au mouvement des Français qui se régénéroient. Les *patriotes* étoient ceux qui portoient la terreur sur le peuple par les massacres, le pillage et les vexations de tous les genres ; on y confondoit en plusieurs lieux, la révolutien avec ces brigandages ; et cette

opinion, autant que l'audace des malfaiteurs, éloignoit de ces contrées l'esprit et le goût de notre révolution.

Comment ce malheur ne seroit-il pas arrivé ? le pillage et les violences s'exerçoient au nom des comités factieux qui se disoient exclusivement *patriotes*. Les autorités constituées étoient *averties* par avance *des massacres* qui alloient se commettre, *invitées à y concourir ;* et tout ce que les administrateurs les moins inhumains pouvoient faire, c'étoit de refuser secours et protection aux égorgeurs, sans oser ni les dénoncer, ni les poursuivre, ni les punir.

Je ne cite pas des faits douteux ni des preuves équivoques. Fréron, au rapport d'Emeric (d'Aix), son affidé dans ses diverses missions, étoit instruit des massacres projetés. Emeric, maire d'Aix, en avoit, comme lui, la connoissance certaine, et les assassins n'ont pas été arrêtés. Il y a plus : les notes officielles sur ces complots de cannibales et sur le signalement des prévenus ont été soustraites, et l'on s'élevera avec une perfidie atroce contre ceux qui sont arrivés à l'improviste auprès de cette caverne sans en avoir connu assez tôt les routes, sans en avoir pu sauver les victimes, sans en avoir pu arrêter les brigands inconnus ! Ce fait est constant par la révélation d'Emeric, l'affidé de Fréron. L'organisation des massacres leur a été connue sans qu'ils l'aient publiée, sans qu'ils aient signalé les coupables, sans qu'ils aient avisé les autorités qui leur ont succédé infructueusement. C'est donc à eux seuls qu'il faut attribuer les succès ultérieurs de ces factions d'égorgeurs, et tous les meurtres qu'elles ont commis à l'insu des autres surveillans et administrateurs successifs.

Le peuple, dans le Midi, a changé d'attitude : il a dirigé son esprit vers le but de la révolution ; il s'est réuni généralement à la Convention, qui en est le centre, dès les premiers actes de ma mission.

C'est à cette époque que dans Arles, mis en état de siége, s'effacèrent les distinctions de Monnaidiers

et de Chiffonistes ; c'est-à cette époque que disparurent à Marseille les montagnards & les assassinats ; c'est à cette époque que les Anglais abandonnèrent leurs projets de descente et d'invasion sur les côtes de la Méditerranée, c'est-à-dire, que le royalisme désespéra de ses efforts ; c'est à cette époque aussi que tous les terroristes, amis des meurtres, des violences et du pillage, s'enfuirent pour n'être pas reconnus, et furent contenus par une justice inflexible.

Un décret rappeloit en France les victimes nombreuses de ces tyrans du 31 mai. Que l'on compte, s'il est possible, le nombre de ces victimes rentrées durant ma mission, après avoir été pourtant arrêtées, reconnues et inquiétées par les autorités ; que l'on les dénombre, et l'on pourra dire dans combien de familles renaquit la confiance au gouvernement, que tant de désertions démontroient avoir été perdue ; que l'on compte aujourd'hui les nouvelles émigrations qui recommencent, et l'on connoîtra ce que peut le retour de l'ancien système de terreur, ou la présence nouvelle de ceux qui en furent les chefs.

Qu'on ne dise point, au reste, que ces fugitifs rentrés sont royalistes. On a vu dans les faits rapportés que leur soumission aux lois, alors même qu'ils en sont frappés, est prompte et sans réserve ; on a vu que l'acceptation qu'ils ont faite de la Constitution a été libre et indépendante de ces terroristes qui outrageoient et la Constitution et la Convention et le Peuple, au point de croire que leur terreur étoit la base constituante du nouvel état politique : certes, quelle autre preuve plus grande de la hauteur où s'est trouvé l'esprit public que celle que je présente !

J'accorde aux terroristes que, durant leur règne, tout ce qui n'étoit pas de leur bande avoit la croyance que terrorisme et république, que révolution et brigandage étoit la même chose : les terroristes seuls faisoient, dans le fait, confusion ; le peuple se con-

tentoit d'observer et de ressentir. Les terroristes disoient en partie la vérité, quand ils crioient : *On n'aime point ici la République.* Ils vouloient dire *le terrorisme. On n'aime point ici la révolution.* Ils vouloient dire *le brigandage.* Eux contenus, le républicanisme a pris son vrai caractère ; la révolution a de nouveau suivi la route qu'elle eut en 1789, celle qui éloigne du crime, qui rapproche du bien, qui écarte les abus. Le peuple est devenu révolutionnaire et républicain ; il a embrassé de toute sa force la Constitution. Le peuple du Midi, entre le règne des terroristes et l'époque où nous sommes, s'est donc mis à la hauteur véritable de la révolution.

Voyons les effets que cette marche de l'opinion a produits dans la situation politique des habitans du Midi. Le camp de Jalès, les rassemblemens des marais de la Crau, l'insurrection des communes armées, tout ce qui nous apportoit la menace de la guerre civile a cessé d'effrayer ces contrées. D'autre part, la sûreté individuelle s'est en même temps rétablie ; les lanternes, après quatre ans, ont cessé d'être instrument de mort. Tant de massacres, auparavant commis par atrocité, sans cause dans les passions naturelles, sans excuse aux yeux de l'humanité, sont pour ainsi dire mis en oubli ; et les auteurs de ces horribles forfaits échappés, je ne sais comment, à la loi, ces canibales veulent mettre au-dessus de leurs crimes quelques vengeances individuelles exercées, si l'on en croit leurs rapports, par quelques opprimés sur les anciens complices de tant de fureurs gratuites. Quel étrange parallèle ! Mais il n'existera pas long-temps ; les prétendues vengeances arbitraires, exercées dans les Bouches-du-Rhône, sont exagérées la grande atrocité qui s'est commise au Fort-Jean, appartient toute entière aux terroristes : en faut-il des preuves ?

Eh bien ! je me soumets à les faire. Quel journal un peu corrompu, quel coin de la France n'a retenti

de cette grande accusation d'homicide portée contre le Midi, au nom des patriotes prétendus homicidés ? Et je le demande : quel patriote a-t-on nommé comme victime? quelle famille particulière a seulement réclamé ? Au contraire, il s'est établi en fait, que les brigands qui ont homicidé dans le fort Jean de Marseille, ont épargné huit cents terroristes qui y étoient détenus, qu'ils n'ont égorgé que des *innocens*. Et moi, moi, que l'audace de ces hommes provoque sur ces faits; moi qu'ils disent leur ennemi; oui, je le suis; je suis accouru à la défense de ces prisons, où l'on égorgeoit l'innocent, où l'on vouloit délivrer la horde des brigands. J'ai expulsé les assaillans, j'ai refermé le verrou qui alloit s'ouvrir pour les assassins détenus. Ils se signalent en m'accusant de ce fait même. Mais la preuve qu'on n'a pas égorgé les terroristes, c'est qu'ils sont tous en vie, et qu'ils m'accusent de n'être pas de leur conjuration; c'est que je leur ai conservé le moyen de me dire aujourd'hui que leur salut sous le verrou étoit la pire de toutes les destinées, et qu'en les livrant à la loi, tous couverts de crimes, c'étoit les livrer à la mort. Oui, ils étoient dévoués à la mort, mais non pas aux assassins : oui, des assassins comme eux sont allés dans le fort Saint-Jean; mais ils n'ont égorgé que des non terroristes ; et leur dessein sur ceux-ci, fût-il resté sans preuve certaine, seroit couvert d'une évidente présomption de connivence par le principe de l'action et par ses effets connus. L'attentat étoit contre l'innocence et la justice; le coup de main étoit de faire évader les grands coupables au milieu de ce massacre (1). La seconde partie du projet a été

(1) Je n'ai cessé de dire à cette jeunesse de Marseille que l'on vouloit exciter au désordre et à l'esprit de vengeance, que les excitateurs étoient les complices des terroristes leurs anciens assassins. Et certes, j'avois raison, s'il est vrai que Destin fût chef des égorgeurs des prisons; j'aurois dans le même cas une raison de plus à

manquée par la présence d'Isnard et la mienne.

En attribuant cet attentat des prisons à l'esprit public des habitans de Marseille, on ne fait pas plus erreur que si l'on attribuoit à la jeunesse de Paris les violences contre lesquelles elle s'arma dans les premiers jours de prairial pour défendre la Convention. L'époque est la même pour les deux événemens, c'est au commencement de prairial : les deux mouvemens avoient mêmes auteurs et même objet à Paris, à Toulon, à Lyon et à Marseille, où ils éclatèrent en même temps. Ce sont les Jacobins qui remuoient le peuple mal éclairé, dont ils s'étoient de tout temps servis. C'est la partie mieux instruite du peuple qui, ce jour-là, comprima les attentats de tous genres ; ce furent les modérés, les hommes à propriété qui, ce jour-là, luttèrent contre l'anarchie prête à se relever : la modération ne commet point d'assassinats ; les propriétaires ne donnent pas l'exemple de briser la loi et de violer son asyle. L'attentat du fort Saint-Jean est un événement des premiers jours de prairial, comploté dans les cavernes des terroristes, qui aussi en sont échappés. Leur connivence fait tout le merveilleux de leur salut ; la survenance des représentans en a prévenu l'entière évasion, et c'est en cela que les représentans sont *fortement coupables*.

Reste que l'ordre fut rétabli dans l'instant, que les terroristes furent maintenus sous le glaive de la loi ; que l'esprit du Midi n'éprouva point d'altération quant à ses

---

ajouter aux preuves de connivence avec les terroristes détenus lors du massacre des innocens dans le fort St.-Jean de Marseille. Au reste cinquante des terroristes se sont évadés. L'un d'eux a été trouvé au pied du fort, tenant à la main un sabre nud teint de sang.

rapports politiques. Les insurrections, ni les armemens tumultuaires, ne s'y sont pas renouvelés.

Comment peut-on prétendre dans cet état de choses que la contre-révolution s'organisoit dans le Midi, ainsi que l'ont dit les terroristes échappés à la loi ? Tout est étonnant dans leur accusation : la contre-révolution s'opère, parce que les villes principales sont en état de siége, et partant hors d'état de se contre-révolutionner. Ce dernier trait sur la situation politique du Midi donne la mesure d'ignorance et d'impudeur que des journalistes stipendiés peuvent mettre dans leurs écrits calomnieux.

On doit observer que quand Marseille et Arles furent mis en état de siége, les terroristes blâmoient fortement cette mesure, parce qu'elle faisoit cesser l'anarchie dont ils entendoient encore profiter. Ils n'ont plus songé que cette mesure existoit quand ils ont parlé d'esprit de contre-révolution. Ceux qui savent quel est le mouvement des troupes dans les places en état de siége, et quelle y est l'action du gouvernement, comprendront mieux que d'autres la situation paisible et rassurante du Midi.

Au reste, c'est une remarque essentielle à faire pour juger de l'esprit des méridionaux, que l'état de siége où sont leurs grandes communes ne leur fut pas importun; que Marseille et Arles ont reconnu que cet état de choses étoit un bienfait, et que pas une réclamation ne s'est soulevée pour en abréger la durée. (1)

D'autre part, le jugement des nations voisines peut également servir à nous faire connoître à nous-mêmes l'état particulier des lieux qu'elles abordent, parce qu'elles sont plus libres et indépendantes dans les rapports qu'elles entretiennent ou rétablissent.

---

(1). L'ordre n'a point été troublé dans Arles, et il ne s'y est pas versé une goutte de sang depuis sa mise en état de siége.

Sous cet aspect, quelle contrée mieux que celle du Midi a inspiré, depuis l'arrestation des terroristes, la confiance des autres nations? Les Levantins, les Italiens, les Barbaresques, s'en étoient éloignés depuis dix-huit mois, et ils sont accourus en foule nous rapporter leur confiance avec les fugitifs qui, postérieurement au 31 mai, leur avoient demandé asyle contre l'oppression.

Depuis cette époque, Marseille et Cêtes ont reçu tout ce qu'il a fallu de subsistances aux départemens qui les environnent et aux armées qui y sont nombreuses ; ces deux ports ont partagé de plus leurs ressources avec Paris, qui en est à deux cents lieues dans le nord, et avec Bordeaux, qui en est presque à même distance dans l'ouest. La flotte anglaise qui cernoit nos mers pour nous affamer, a perdu ses efforts et manqué son objet.

Où faut-il chercher de plus fortes preuves de l'amélioration de l'esprit public que dans cette activité et cette communication soudaine qui se sont établies de nous aux nations amies, et dans cette opposition qui s'est une fois montrée entre les projets anglais sur la désorganisation intérieure, et l'événement que nous en avons obtenu ?

Le commerce dans le Midi a renoué ses opérations ; on ne sauroit me dire pourquoi, si ce n'est que le commerçant se rattachoit de nouveau à un sol sur lequel avoient été dévorées ses propriétés, qu'il se confioit de nouveau à un gouvernement dont les premiers agens, au lieu de le défendre, l'avoient opprimé ou livré à des oppresseurs (1). Le gage de la prospérité publique étoit dans la détention des terroristes, maintenue jusqu'à leur jugement. Justice sur les actions, liberté à l'industrie,

---

(1) L'apparition du commissaire Fréron dans le Midi a produit un effet tout contraire. Des réclamations parvenues officiellement au directoire exécutif annoncent que des vaisseaux arrivés à Marseille ont levé l'ancre à l'approche de la force armée, et que le commerce a contremandé les grains commissionnés en divers pays.

sûreté aux propriétés, garantie de la force publique contre les partis factieux, tels sont les avantages dont jouissoient les habitans du Midi après l'arrestation des terroristes. Leur confiance ardente dans la durée de cet état, leur ralliement à la Convention nationale en masse, leur adhésion à l'acte constitutionnel, l'opinion des nations voisines sur le retour du gouvernement et de l'ordre, tout prouve que les habitans du Midi étoient parvenus à la hauteur de la révolution, qu'ils savoient nous en concilier les avantages et en étendre la gloire par leurs divers rapports.

2°. Les autorités constituées du Midi ont été pures, et se sont conformées au voeu des comités de gouvernement, depuis l'arrestation des terroristes.

L'esprit public ne fut pas toujours celui des autorités: c'est à les mettre en opposition que consiste l'art de désorganiser la société. L'accord de l'un et l'autre est le chef-d'œuvre du gouvernement.

L'esprit des autorités constituées dans le Midi, avant la détention des terroristes, contrastoit évidemment avec l'opinion publique. J'en ai pour preuve des faits connus: la fuite de trente mille individus rappelés par un décret de la Convention nationale, les nombreux rassemblemens qui se formoient en armes dans divers cantons; les coups de main sanguinaires qui se faisoient journellement sans oser y appeller l'autorité, et sans que l'autorité voulût pourtant, ou osât les suspendre et les punir.

Il ne seroit pas difficile de donner des preuves de détail très-nombreuses sur le mauvais esprit des autorités constituées, dans Marseille particulièrement, depuis le commencement de la révolution jusqu'à l'arrestation des terroristes. Tous les représentans envoyés en mission furent du même avis sur ce point; je citerai le témoignage de Ricord dans son rapport sur ses différentes

missions. Son témoignage sans doute excitera dans l'esprit même des terroristes une confiance inévitable, puisqu'il ne rapporte que des mesures prises avec des collègues amis de la terreur. Voici donc les termes de Ricord.

« La France a été si souvent trompée sur la véritable situation de cette commune (Marseille), sur l'esprit de ses habitans, sur les manœuvres des intrigans qui y dominent (les mêmes qui y dominent aujourd'hui); les mesures prises par les représentans du peuple ont été si atrocement calomniées, que je ne puis me dispenser de présenter le tableau fidèle de l'état où elle se trouvoit ..

» Marseille offroit le spectacle déchirant de la violation de toutes les lois, de l'oubli de tous les principes, de l'exercice de tous les crimes, et on l'a livrée aux mêmes hommes et aux mêmes excès.

» L'ignorance et la scélératesse étoient en majorité dans la municipalité, dans le comité de surveillance et dans le tribunal criminel.

» La société populaire étoit dirigée et tyrannisée par les membres de ces autorités constituées. A ses côtés, et sous la même tyrannie, existoit une assemblée liberticide prenant le nom de congrès.

» Ce congrès infame étoit composé de commissaires de toutes les sociétés populaires du Midi (1), et de ceux du comité de salut public, au rapport d'Eméric, maire d'Aix.

» L'on avoit l'audace d'y délibérer sur l'exécution ou la non exécution des lois. L'on y mettoit en ques-

(1) L'influence de ce congrès sur toutes les communes du Midi me dispense d'examiner en particulier l'esprit de chacune d'elles et de leurs autorités constituées. L'esprit du congrès ne pouvoit manquer de s'établir dans toute la sphère de son activité.

tion si la Convention nationale avoit le pouvoir de rendre tel ou tel décret.

» Pour paroître plus formidable, ce congrès nationicide s'étoit érigé en force armée, et les membres du bureau en formoient l'état-major.

» Il avoit des commissaires dans les départemens, et à l'armée sous Toulon. Ceux-ci avoient l'insolence de se mêler des opérations militaires, de vouloir ordonner et diriger, etc.

» Ces commissaires étoient somptueusement logés et nourris . . . ; chevaux, voitures et vivres, tout étoit en réquisition pour eux . . . ; nous leur ordonnâmes de s'éloigner sur-le-champ (1) . . . ; les ordres furent donnés de les arrêter s'ils paroissoient : leur éloignement ramena la discipline et la tranquillité dans le camp.

» Il importoit de faire enfin disparoître une assemblée aussi dangereuse. Je laisse à Fréron et à Barras de donner sur son compte des détails plus étendus (2) : le crime se commettoit sous ses yeux et avec son approbation.

» La dissolution de cette assemblée devoit assurer le règne de la loi et de la justice : mais la société populaire de Marseille s'empara de toute l'audace du congrès ; ou, pour mieux dire, elle reprit ce qu'elle avoit prêté au congrès d'audace et d'insolence.

» La municipalité s'opposa au départ, que nous avions ordonné de deux bataillons soldés, pour Toulon, et donna des ordres contraires.

» Nous déclarâmes Marseille en état de siége. La municipalité en écharpe se rendit dans la société populaire, et demanda protection contre les mesures des représentans du peuple.

---

(1) *Nous* se rapporte à Fréron et Barras, dont la mission étoit commune avec Ricord.

(2) Je n'ai pas su que Barras ni Fréron aient jamais donné ces détails desirés.

» La séance fut orageuse ; on y soutint que les représentans ni la Convention n'avoient le droit de mettre la place en état de siége ; l'on fit traduire à la barre le commandant, on l'accabla d'injures . . . . ; cependant il se retira.

» La séance fut suspendue après avoir chargé un comité de proposer un projet sur les mesures à prendre envers les arrêtés des représentans.

» Nous apprîmes que dans ce comité on avoit proposé de nous mettre en arrestation, *et de se transporter aux prisons pour y massacrer les détenus ; ce massacre se méditoit depuis long-temps, et l'on n'attendoit pour son exécution que le moment où nous nous trouverions à l'attaque de Toulon* (1).

» Nous mandâmes les autorités constituées pour rendre compte de la situation de la ville.... Aucune d'elles n'avoit fait son devoir. La municipalité, tandis qu'elle se trouvoit auprès de nous, faisoit publier un ordre à tous les citoyens de se rendre en armes dans leurs arrondissemens respectifs ; les canons étoient déja en mouvement ; la rebellion s'organisoit d'une manière effrayante ; la terreur s'étoit emparée de toutes les ames, les représentans seuls se montrèrent calmes, etc. »

Auguis et Serre, à leur passage dans le Midi, observèrent les mêmes élémens de sédition et de rebellion qu'avoit apperçus Ricord avant eux ; je dois rapporter aussi leur témoignage.

» Arrivés à Aix, disent-ils dans leur rapport, nous commençâmes à connoître *les monstres* qui gouvernoient le Midi sous l'oppression de la terreur et du crime insolent, et les mêmes hommes le gouvernent aujourd'hui !

---

(1) Ces notions continuent à se rapporter à Ricord, à Barras et à Fréron : c'est par suite du même projet qu'on profita d'une seconde attaque de Toulon pour assaillir les prisons du fort St.-Jean au mois de prairial dernier, avec cette seule différence que les représentans n'étoient plus dans la confidence.

Dix députés de la société, armés chacun d'un sabre et de deux pistolets, vinrent nous faire entendre que nous ne devions rien faire que par les avis et sous la surveillance des sociétaires.... Ces hommes sont aujourd'hui les accusateurs de tous les représentans qui ont bravé leurs menaces.

» A peine arrivés à Marseille, nous découvrons le gouffre qui nous environne. Une députation de la société vient nous parler en maître... n'oubliant rien pour nous intimider. Nous prîmes la généreuse résolution d'arracher Marseille à une horde exécrable de cannibales couverts de crimes. Toutes les autorités constituées étoient en majorité les auteurs et les complices de toutes ces horreurs. Le peuple étoit plus que nul par la terreur... Le commandant temporaire et une partie de l'état-major n'étoient que les agens très-soumis des meneurs de la société. Le peuple étoit sans volonté, et n'étoit abreuvé que de terreur (1).

» . . . . . Nous fûmes à la société... Des cris de *vive la montagne*, *vivent les Jacobins*, se firent entendre avec des trépignemens de pieds, des vociférations qui ressembloient aux hurlemens des tigres.... Aucune voix ne cria *vive la République*, *vive la Convention*.

» La société de Marseille s'intéressoit vivement au septembriseur Regnier, et l'avoit fait enlever des prisons par deux cents hommes armés; nous tonnâmes contre ces pervers, mais il nous fut impossible de relever le courage d'un peuple trop long-temps asservi sous ce joug de fer (2).

» Nous lançâmes un mandat d'arrêt contre trente-sept

---

(1) Ce mot indique une différence bien apperçue entre l'esprit public et l'esprit des autorités constituées. C'est à ces dernières seules que devoient s'attribuer les désordres qui se renouveloient. La terreur contenoit le peuple.

(2) Même remarque que la précédente.

individus, dont vingt-sept ont été conduits à Paris (1), ainsi que Mangenot, conformément au décret du cinquième jour complémentaire. Ces vingt-huit individus, contre lesquels la voix publique s'élevoit avec force, sont prévenus, *d'après les pièces*, d'être les auteurs ou principaux complices de l'enlèvement de Regnier (septembriseur), de la conjuration qui se tramoit dans le Midi. La plupart sont *accusés* en outre des plus révoltantes atrocités, et des dilapidations les plus criantes. Leurs atrocités ont été à un tel point, qu'il suffit, pour jetter la terreur dans l'ame des habitans des Bouches-du-Rhône, de faire courir le bruit que les vingt-huit sont élargis et viennent exercer leurs vengeances.

» Le 5 vendémiaire, la Convention fut méconnue, les lois méprisées, la représentation nationale insultée; Auguis a eu le pistolet sur la poitrine, etc. L'attentat de cette journée n'est que d'une très-petite portion de Marseille, de scélérats qui depuis trop long-temps se repaissent de crimes. La grande majorité veut le bien... Elle est attachée à la Convention nationale; mais cette grandissime majorité est nulle par l'asservissement qui a pesé sur toutes les ames comprimées de terreur par tous les

(1) On dit que ces vingt-huit ont été remis en liberté, sans jugement, par le dernier comité de sûreté générale de la Convention. On dit que plusieurs ont voulu mériter l'oubli du passé en dirigeant le canon dans les journées ou plutôt dans la nuit du 13 au 14 vendémiaire. On dit que plusieurs accompagnent Fréron dans sa nouvelle mission sur les départemens du Midi. On dit que les mesures prises avec ces vingt-huit, doivent infailliblement faire cesser la terreur, au point que l'on met en doute déja si la terreur a jamais régné. Il falloit qu'Auguis et Serre connussent bien mal les vingt-huit, et qu'ils ignorassent entièrement ce que peut être la terreur. Ils devroient s'abonner aux journalistes gagés, aux septembriseurs, aux hommes libres de tous les pays. C'est de là seulement qu'on peut réduire les massacres de six années à un seul jour, et composer de nouvelles perspectives sur le Midi de la République.

excès dont le crime puisse être capable. Et l'on se sert, dans l'empire de la constitution, des mêmes hommes et des mêmes moyens pour opprimer ce même peuple de Marseille et du midi de la France. Ce peuple restera-t-il long-temps encore sous cette tyrannie révolutionnaire? La réponse de la montagne est connue : *On affamera, on épouvantera, on tourmentera le peuple, tant qu'il n'aura pas livré ses defenseurs.* Mais quand ils ne seront plus, quel sort la montagne prépareroit-elle au peuple?

(Je poursuis le récit d'Auguis et Serre.)

» L'attroupement du 5 étoit le résultat des machinations des vingt-huit que nous avions fait arrêter la nuit, et qui espéroit par ce moyen recouvrer leur liberté ; ce qui a *été prouvé par plusieurs déclarations.*

» Dans tout le département, les mêmes complots étoient à l'ordre du jour. La société de Marseille étoit le foyer.... c'est la lutte du crime contre la vertu.

» Quant aux vingt-huit, nous les fîmes partir pour Paris; et ce ne fut que de cette époque que Marseille commença à respirer et à se persuader que la vertu pouvoit être tranquille, et seroit protégée par les lois.

» Depuis long-temps, à Marseille, les lois étoient violées ouvertement dans toutes les parties de l'administration.... Nous avons comprimé tous les agens secondaires des fripons et dilapidateurs.

» En parcourant le département, nous découvrîmes par-tout qu'il y avoit eu des agens disséminés pour propager l'esprit de brigandage, de terreur et de volerie.... Par-tout nous avons trouvé des traces de la scélératesse la plus inouie ». Et le Midi est en proie aux hommes qu'Auguis et Serre firent arrêter!

« Nous avons fait tout ce que nous avons cru propre à ramener le bonheur et la paix ; mais la mesure la plus convenable est d'éloigner du département tous les scélérats qui l'ont opprimé et tenu sous un joug de fer....

Il faut détruire les méchans, ou s'attendre à être victime de leur scélératesse ». Ils ne sont pas détruits, mais ils justifient Auguis et Serre.

Faut-il ajouter à ces tableaux l'opinion prononcée des comités de salut public et de sûreté générale ? La voici :

« Les terroristes, les hommes de sang, n'ont pas renoncé aux folles espérances de rétablir leur systême dans Marseille, cette cité, dont les restes entretiendroient l'abondance dans le Midi, s'ils étoient assurés qu'en faisant venir des grains pour alimenter leurs compatriotes, le pillage et leur ruine ne seroient pas le fruit de leurs travaux... Les traîtres comptent beaucoup sur les agens qu'ils envoient à Marseille pour faire, dans les sociétés, des motions extravagantes, tendantes à provoquer, sous le masque d'un patriotisme exclusif (1), des mesures destructives de tout ordre social.

» Est-ce que les esprits un peu judicieux s'y sont jamais mépris ? Ne vous ont-ils pas déclaré qu'ils ne voyoient dans ces prétendus amis du peuple que ses oppresseurs et ses assassins?.... Ecoutez la déclaration de Pitt : *J'ai été parfaitement secondé*, dit-il, *par le parti qui s'intituloit en France le* PARTI PATRIOTIQUE PAR EXCELLENCE, *et qui a réussi à tout détruire, à tout désorganiser, et à courber sous la terreur et la guillotine la plupart des hommes dont les talens et la moralité pouvoient contrarier le despotisme.* »

Suivent aussitôt les faits qui prouvent la désorganisation particulière du Midi. «On a menacé, insulté dans les murs

---

(1) Les patriotes exclusifs des anciens clubs se disent exclusivement patriotes de 89. Le mot de l'ordre est changé, la faction reste la même, ses agens remis en liberté sont de retour à leur poste. C'est de ce jour que la désorganisation recommence ; et que la contre-révolution relève ses funestes espérances. Pitt retrouve ses agens ; la patrie ressent déja les coups de ses ennemis.

de Marseille à la représentation nationale. Un représentant circonvenu a soustrait des accusés au cours de la justice; le tribunal criminel et l'administration du département ont été enlevés par la force armée de Marseille à la commune d'Aix; les partisans du terrorisme ont insulté le tribunal criminel, parce qu'il vouloit instruire le procès de ceux qui avoient insulté à la représentation nanale. » *Rapport de Clauzel, du 7 pluviôse, l'an III.*

Il est constant, par tous ces témoignages, que les autorités étoient ou corrompues ou tout-à-fait impuissantes dans le Midi depuis le règne du terrorisme jusqu'à l'arrestation des terroristes. Un acte contre le fameux Izoard en fait le tableau à-peu-près en ces termes: *Exactions, vols, abus de pouvoirs, meurtres, assassinats, rassemblemens armés, attentats à la sûreté publique, préparations à la guerre civile, projets d'égorgemens en masse*; voilà les actes qui se commettoient du gré ou au su de ces autorités nommées dérisoirement populaires.

L'état de siége où furent mises les villes de Marseille et d'Arles étoit l'unique obstacle que l'on peut opposer à cette prédominance de la faction des terroristes; l'arrestation des chefs de cette même faction étoit la garantie de la tranquillité publique, celle du retour des hommes opprimés à l'espérance, des hommes égarés à l'ordre et à la justice.

Quand ces deux mesures eurent été déterminées, qu'arriva-t-il? Que les restes des terroristes les prétendirent inutiles; que ceux de Marseille se flattèrent de sortir de dessous une telle surveillance.

Et cependant les autorités constituées qui avoient subi la réforme, et d'où les égorgeurs avoient été expulsés, s'empressèrent d'éclairer la Convention nationale sur la nécessité de maintenir la ville en état de siége. Le commandant de la place arrêta les cris de ralliement, *vivent les Jacobins! vive la Montagne!*

qui signaloient les factieux. La société populaire se purgea elle-même de tous les malveillans ; les opprimés fugitifs se livrèrent à la confiance que sollicitoit le décret de leur rappel : on les vit arriver en foule, aux acclamations du peuple, qui n'étoit plus terrifié, et dont les plus foibles n'étoient plus égarés par des meneurs de société, ni par des administrateurs couverts du sang et des dépouilles des administrés.

La ville d'Arles offrit dans le choix de ses nouvelles autorités un accident qui doit être observé. Les partis s'y distinguoient entre Monnaidiers et Chiffonistes : les premiers étoient jacobins ; les autres réputés modérés, aristocrates, royalistes, etc. L'un et l'autre des deux partis renfermoient des anti-républicains, et sans doute aussi des citoyens bien intentionnés envers leur patrie. Il falloit, pour en croire les chefs, que les représentans se prononçassent pour l'un des deux partis. Je ne vis dans tout cela que des rassemblemens à détruire et des individus à sauver d'un dangereux égarement. Je promis de ne choisir les membres des autorités que d'après leur moralité connue, sans égard au parti auquel ils avoient déja tenu, et sans vouloir ni obtenir ni éviter que les autorités fussent mi-parties, desirant seulement de confier le gouvernement à des amis de la paix, craignant plus que toute autre chose le malheur qu'il y auroit eu à le livrer à une guerre intestine.

Il arriva que la moralité et le caractère de ceux qui me furent plus tôt connus, détermina le choix tout entier dans les Monnaidiers ; mais qu'importe s'ils ont oublié ces dénominations de parti pour rallier le peuple à la Convention nationale et au centre du gouvernement ? Le comité de salut public m'écrivoit à ce sujet : *C'est à toi de les éclairer tous : nous t'invitons à faire régner la paix et la concorde parmi les citoyens des différens partis.* (Lettre du comité, du 17 pluviôse, an troisième.)

Cette conduite amena, de la part des plus exagérés, cette déclaration mise à la suite de leur demande en ouverture du club. « Nous voulons la punition des voleurs et des terroristes, mais nous exigeons que la loi seule les désigne et les frappe ; nous déclarons abjurer pour toujours toute dénomination tendante à réveiller les passions et à troubler l'ordre ; nous ne reconnoissons plus dans les citoyens que des amis ou ennemis de la République ; nous jurons paix et fraternité aux premiers, guerre éternelle aux seconds, et attachement inviolable à la Convention nationale ».

Quelle différence entre cette déclaration et les cris de ralliement, vivent les Jacobins et la Montagne, suivis d'un silence perpétuel sur la République et la Convention ! Quel changement opéré dans l'opinion par l'arrestation des scélérats et la mise en état de siége qui contenoit leurs complices !

A Aix, les terroristes veulent se centraliser et recommencer leurs manœuvres ; ils cherchoient les villes qui n'étoient pas en état de siége. Les autorités constituées se hâtent d'en prévenir les représentans, et des mesures repressives écartent ce rassemblement (1).

Au même lieu, on crie vivent les jacobins, on insulte au bulletin de la Convention dans la société populaire. Jean Debry, de passage dans cette commune, donne l'ordre de fermer cette société, et l'ordre s'exécute sans résistance : il ne me resta plus qu'à confirmer cette mesure qui étoit prise dans l'étendue de ma mission (2).

A Mende, le bataillon des Bouches-du-Rhône, nommé des *Phocéens*, est engagé par quelques terroristes échappés à la surveillance publique, de déserter

(1) Lettre des membres du directoire de district, du comité de surveillance et des agens nationaux, en date du 26 pluviôse, l'an troisième.

(2) Lettre de Jean-Debry, du 2 germinal, an troisième.

leurs drapeaux. Les autorités font aussitôt partir les avis qui peuvent arrêter cette défection (1), et elle est en effet arrêtée.

A Tarascon, on abat un arbre de la liberté, on en mutile un autre ; on met le feu aux meules de grains entassées dans les champs ; on sème en même temps dans les rues des copies d'un manuscrit insultant à la Convention nationale et à ses principes de justice, contenant les cris de *vivent les Jacobins ! vive la Montagne ! à bas la Convention !* Les citoyens courent aux armes, et les terroristes (2) s'enfuient dans les marais de la Crau, où ils avoient formé leur dernier asyle.

C'est de là qu'ils se mirent en devoir de prêcher le sang et le carnage, le désordre et le maratisme le plus déhonté. On arrêta un de leurs prédicans, nommé *Lethias*, instituteur public, et qui s'étoit chargé de convertir des chasseurs du vingt-quatrième. Il fut trouvé avec des écrits venus de Paris, *qui prouvoient qu'il étoit payé pour faire ce métier*, et troubler, selon ses forces, l'ordre et la tranquillité publique. Son domicile étoit rempli de papiers qui prêchoient des maximes sanguinaires. On trouva des armes, des tambours et des baguettes enterrés en divers lieux. Quelques municipalités furent en retard d'exécuter les lois et de fermer les sociétés populaires (3) ; mais enfin on étoit loin déja de ce temps où les clubs prêtoient secours aux municipalités rebelles, et formoient des congrès qui rivalisoient la puissance législative.

On découvrit des poudres cachées dans une tour dépendante du district à Arles. L'administration ne refusa point de les rendre ; elle s'excusa de ne les avoir

---

(1) Lettre du comité de Mende, du 25 pluviôse.

(2) Lettre de Tarascon aux représentans Mariette et Chambon, datée du 16 ventôse.

(3) Lettres du commandant à Arles, des premier et 14 ventôse.

pas déja déclarées, sur l'ignorance où elle étoit de ce dépôt secret, formé par les terroristes qui l'avoient précédée (1).

Le très-petit reste des terroristes ne comptoit plus sur des secours prochains; ils soutenoient un reste d'espérance, sur le bruit annoncé qu'un homme *très-puissant* les soutenoit à la Convention, et que la Montagne reprendroit le dessus. Leurs assemblées ne se convoquoient plus que dans des lieux écartés, dans des cabarets, dans des cabanes isolées; la convocation se faisoit par un trompette, qui annonçoit un porte-feuille ou autre objet perdu; le lieu indiqué pour la remise étoit celui du rassemblement (2). Les factieux se rendoient dans quelques cafés; quelques mesures de police les déroutèrent : ils établirent définitivement leur centre à la Camargue et à la Crau, où dans la suite quelques autres représentans du peuple ont été obligés de les comprimer à force armée.

Reste que les autorités constituées en étoient enfin épurées. L'action du gouvernement n'en éprouvoit plus d'obstacle; et si des mesures de rigueur furent évitées pour leur entière destruction, c'est que les principes du gouvernement n'étoient pas ceux du terrorisme, et que le vœu du comité de sûreté générale, exprimé notamment dans sa lettre du 17 pluviôse, l'an troisième, étoit *de faire régner la paix et la concorde parmi les citoyens des différens partis divisés d'opinions sous un rapport quelconque, de les éclairer tous, de tenir la balance égale au milieu d'eux. Nous pensons*, ajoutoit le même comité, *qu'on ne doit appeler aux fonctions publiques ni les terroristes ou ultra-révolutionnaires, ni ceux qui, lors des sections, furent en rebellion.*

Les autorités furent reconstituées d'après ces prin-

---

(1) Lettre du commandant à Arles, du 19 ventôse.

(2) Renseignement dudit inséré dans son journal.

cipes ; elles furent donc conformes au vœu du gouvernement : de là la paix la mieux établie dans le Midi, la confiance recréée, le commerce sorti de l'anéantissement où il étoit auparavant, et l'abondance de toutes choses reprenant son cours par les ports de la Méditerranée.

Il me reste à parler du seul événement désastreux qui soit arrivé après ma mission administrative dans Marseille : je dis après ma mission ; car pendant sa durée entière, on ne vit pas une goutte de sang répandu sur ce sol, qui auparavant en étoit journellement arrosé ; qui depuis.......... Mais plutôt, j'attendrai que Fréron publie les détails sur le congrès du Midi, et dont Ricord lui a laissé la publication : j'attendrai peut-être aussi quelques détails sur les projets d'égorgemens dans les prisons *qui se préparoient depuis long-temps*, selon Ricord, *dont Fréron et Barras avoient les indices*, selon Emeric, *et qu'on n'osoit dévoiler sous l'autorité même de ces représentans, parce qu'on se seroit perdu infructueusement.*

Ces notions, comme on le voit, ne sont pas sans de grands rapports avec les événemens qui recommencent. Quoi qu'il en soit, ma mission a été exempte de massacres et d'assassinats. Je peux examiner sans crainte et sans haine la nature des scènes sanglantes qui ont déshonoré d'autres époques.

3°. Les attentats commis après ma mission administrative, durant que j'étois exclusivement livré aux approvisionnemens, et que d'autres représentans tenoient la police et l'administration, sont l'ouvrage de quelques conciliabules correspondans secrètement avec les factieux de Paris.

On a dû appercevoir déja le rapport que les massacres des prisons à Marseille, survenu au mois de prairial, devoit avoir avec les événemens des 2, 3 et 4

du même mois survenus dans Paris, et excités à la même époque à Toulon.

Ce n'est pas ce rapport de date seulement qui m'indique le foyer des crimes commis à cette époque dans le Midi. J'approfondis les événemens antérieurs, et je vois le Midi bouleversé depuis les premiers jours de la révolution jusqu'au moment où nous sommes. Les meurtres et les assassinats n'ont été nulle part d'aussi longue durée. Il y a déja près de deux ans qu'Emeric, autrefois maire d'Aix, aujourd'hui le compagnon de l'expédition de Fréron, attestoit aux représentans qui m'ont précédé, dans un mémoire signé de lui, qu'il avoit vu depuis dix-huit mois *les assassinats à l'ordre du jour*, et *les massacres des prisons mis en système*. Je rapporterai ses expressions, au hasard de me répéter, parce qu'Emeric est l'organe et le bras de Fréron, et que je ne vois nulle part un témoignage plus irrécusable sur la terreur du peuple dans le Midi, sur les crimes des Montagnards, et sur les projets des égorgemens.

Je fus sur le point d'être arrêté, dit Emeric; mais ni la calomnie, ni ses poignards, ni les dénonciations, ni la crainte d'un mandat d'arrêt, *ni même la guillotine qu'ils faisoient tomber à leur gré*, ne furent capables de me faire écarter un seul instant de mes principes.

» On me crut cependant ébranlé par cet orage; on crut que je saisirois volontiers une occasion de me rétablir dans ce qu'on appeloit l'opinion publique...... Le procureur de la commune et président du comité de Marseille, *vint me proposer le massacre de tous les prisonniers*...... J'appris, quelques jours après, que les fosses et la chaux vive étoient prêtes; que quatre commissaires étoient partis pour les Basses-Alpes pour y consommer le même crime ».

On doit faire attention à la révélation horrible qui suit :

« Les monstres qui avoient organisé cette abominable boucherie, ne trouvant pas le nombre des victimes entassées dans les prisons assez considérable, avoient arrêté *què l'on feroit des assassinats artificiels, pour avoir prétexte d'augmenter le nombre des prisonniers......* Ce moyen grossier *vient d'être employé dernièrement dans Aix* ».

Supposer des assassinats par artifice ! en opérer de feints, pour avoir prétexte d'arrêter et mettre en prison des innocens ! Quels hommes ! quelles mœurs ! Monstres échappés de l'isle de Caprée, où faut-il donc que la vertu se dérobe à vos sacrilèges machinations ?

Émeric continue : « Mon refus, ma détermination déjouèrent ce projet..... Que ceux qui me reprochent de n'avoir pas révélé cette affreuse vérité dans son temps, se reportent aux circonstances ; qu'ils s'en pénètrent bien.

» Qu'ils se rappellent, sur-tout, que les représentans Fréron et Barras en avoient reçu des indices.

» Et ils se persuaderont que je me perdois infructueusement. »

Le représentant Ricord, dans le passage que j'ai cité de son rapport, signale le même projet du massacre des prisons projeté par les terroristes, avec cette circonstance remarquable, que l'exécution en étoit renvoyée par les conjurés au temps où les représentans seroient contraints d'aller à Toulon qui étoit en révolte.

Ailleurs, on a vu une correspondance de principes et de mouvement établie par le congrès des sociétés populaires, dont les commissaires étoient réunis dans le Midi.

Auguis et Serres ont dénoncé les machinations des vingt-huit conspirateurs, qu'ils firent arrêter, et qui, pour se faire délivrer, organisèrent une émeute du fond de leurs prisons. Ils ont vu tout le département des Bouches-du-Rhône tourmenté par le foyer de conjuration et de brigandage établi dans la société de Mar-

seille ; ils ont vu les ramifications de cette horde sanguinaire s'étendre à Lyon, à Dijon, à Paris, et cela étoit établi à leurs yeux *par des pièces* (1). Enfin les terroristes de Marseille comptoient sur la protection d'un homme puissant dans la Convention, et sur le retour prochain de la Montagne.

Telle étoit la position respective des terroristes et des gens de bien, lorsqu'au mois de prairial les premiers se soulèvent à Paris, vont porter secours à la Montagne, qui applaudit à leurs attentats dans le sein de la Convention. Au nom de la Montagne, le massacre commence au pied de la tribune nationale, et le coup frappe sur notre collègue Ferraud. Le soulèvement se propage à Toulon, et notre collègue Brunel reçoit encore la mort dans cette lutte fatale. Je préviens d'autres nouveaux malheurs dans la commune de Lyon : je fais jurer aux citoyens le respect des personnes et des propriétés ; je confie la surveillance de ce serment à des autorités convenablement constituées ; elle appartenoit d'ailleurs à un de nos collègues qui resta sur les lieux : je cours arrêter l'émeute de Toulon ; je rassemble des troupes sur la route ; j'y arrive assez à temps pour contenir les égorgeurs : la paix s'y rétablit sans effusion de sang, et je vais à Marseille pourvoir au besoin urgent des subsistances.

Ma présence, peut-être, y arrêta le complot de l'égorgement qu'on y préparoit. Je dois le croire, si je considère qu'on ne l'entreprit que le troisième jour après seulement, tandis que l'ancien projet révélé par Ricord et Emerie, maire d'Aix, étoit de profiter du premier temps où les représentans seroient à Toulon ; qu'on savoit d'ailleurs la garde militaire absente ; que l'état des choses permettoit aux terroristes, jusque-là

(1) Rapport desdits déja cité.

cachés, et aux correspondans des réfugiés à la Camargue et à la Crau, de divaguer sur le territoire du département, de s'y rassembler, et d'y commettre des voies de fait.

Les mouvemens de prairial, dirigés en tous lieux par les Jacobins et la Montagne, furent-ils différens dans les prisons de Marseille ? Oui, disent les Montagnards, puisqu'à Marseille les assassinats étoient dirigés contre les terroristes, jacobins et montagnards.

Mais n'oublions pas le secret qui nous est transmis par le montagnard Emeric : *Des assassinats artificiels se lioient au projet des terroristes et au systême d'un égorgement dans les prisons.* L'assassinat sur les prétendus patriotes n'a été en effet qu'artificiel, et l'égorgement a porté tout entier sur des étrangers, aux Jacobins et à la Montagne, qui seule travailloit les entrailles de la République au mois de prairial.

La correspondance des crimes étoit parfaitement établie entre cette Montagne et les scélérats de Marseille ; ils comptoient sur la protection d'hommes puissans dans la Convention ; ils vouloient aussi leur prêter secours pour le seul maintien de la Montagne. Voici quelques lambeaux de leurs projets patricides : « Envoyons » à la Montagne quelques tisons de notre feu patriotique, puisqu'elle en a besoin pour faire jouer *les* » *volcans et la foudre*; que leur explosion trop tardive écrase au plus tôt les vils crapauds......... Déja » des détracteurs des patriotes exclusifs cherchent dans » le sein de la Convention des armes, des mandats » d'arrêt contre les patriotes; *déja ils en ont obtenu*..... » Nous ne les *craignons pas*......; nous comptons sur » ces braves députés *qui se rendent de toutes parts* » dans le sein de la Convention ». (Ceux qui organisèrent l'émeute de prairial et qui en furent les soutiens.) » Puisse leur énergie détacher de la montagne des rochers qui écrasent, qui pulvérisent tous nos ennemis ! »

A cette correspondance ardente des conjurés, que faut-il joindre encore pour prouver que les coups simultanés sont partis de leurs mains ? Si l'on refuse de voir leur action générale qui fait effort en divers lieux, et qu'il faille des preuves directes à chaque fait, le fait du massacre du fort Jean est le leur, selon le langage qu'ils ont tenu au maire d'Aix Éméric, quand ils lui ont dit : Il faut égorger tous les prisonniers afin de vous réhabiliter dans l'opinion publique. On voit à à ce langage ce qu'ils nomment *public*, ce qu'ils nomment *opinion*, ce qu'ils appellent *honneur*, *vertu*, *bonne réputation*. Les mêmes faits, les mêmes projets d'égorgement par les mêmes hommes sont attestés par le rapport du représentant Ricord, qui renvoie pour les détails à ses collègues Barras et Fréron. Il faut bien se pénétrer, comme le dit Eméric, de tous ces faits. Vous êtes alors dans le conseil de ces cannibales. Nous susciterons une émeute dans Toulon, ont-ils dit ; nous y ferons égorger les représentans qui y porteront le règne de la justice : vous susciterez une émeute à Paris ; vous égorgerez les hommes justes : nous profiterons de l'absence forcée des représentans en mission à Marseille ; nous tomberons sur les prisons ; nous jugulerons tout ce qui n'est pas terroriste ; nous aurons un assassinat artificiel contre les patriotes ; nous crierons que c'est eux qu'on vouloit égorger ; nous obtiendrons leur liberté sans qu'aucun ait couru risque de périr.

Les scélérats furent contenus quand j'arrivai à Marseille, quoique sans armes et sans autorité ; le peuple, rassemblé au seul cri de la patrie et de la justice, jura devant moi le respect de la sûreté personnelle et des lois.

Et quels autres monstres que les tigres de la Montagne auroient observé, durant trois jours, la contenance

nance de ce peuple lié à la paix et à l'humanité par son inclination plus encore que par son serment ? Quels autres auroient abusé du moment où on se livroit à l'enthousiasme et à la joie de revoir les guerriers triomphans revenir de Toulon et auroient égorgé clandestinement, à l'autre extrémité de la ville, des innocens qui étoient dans les prisons ? Un conciliabule tenu dans des souterrains affreux et dans l'épaisseur de la nuit, a pu seul concevoir et former l'horrible projet de cet attentat : ce n'est qu'à un conciliabule ténébreux que l'on doit le crêpe funèbre qui a couvert ce jour de victoire. Ce fut une horrible vengeance exercée par les terroristes de Marseille pour flétrir les vainqueurs du terrorisme arrivans de Toulon. Jeunesse triomphante et victorieuse de Marseille, parens, amis de ces vainqueurs, vos affections étoient-elles haineuses au moment où vos embrassemens mutuels vous arrachoient des larmes ? En rentrant sur vos foyers paisibles, songiez-vous qu'il existât des terroristes dans les prisons ? Au sein des plus douces affections pouviez-vous songer à vous abreuver de sang ? On vous calomnie avec trop d'absurdité. Aussi quatre mois s'étoient écoulés sans que ces cannibales eussent osé déverser sur des innocens les crimes dont eux seuls sont coupables (1).

---

(1) Les terroristes viennent d'avouer bien naïvement qu'ils sont auteurs des massacres des prisons, en donnant le nom du chef de ces égorgeurs qu'ils disent avoir été cafetier, et qui ne fut jamais ni modéré ni réputé aristocrate. La pompe funèbre qu'on a faite à cet individu, après son décès, n'a aucun rapport avec sa vie; elle fut destinée sans doute à signaler l'impartialité des autorités constituées qui ordonnèrent cette expiation aux mânes d'un assassiné, sans égard à ses opinions. Au reste, c'est encore une autre naïveté échappée aux terroristes, que cet individu a été assassiné par ses complices ; car il l'a été en effet par des terroristes revenus en compagnie des mis en liberté à Paris. Le *Journal des hommes libres* et celui de Louvet, qui ont annoncé ce fait, n'ont pas su autrement le pallier ensuite qu'en en donnant une autre version.

Pareillement le serment des Lyonnais par acclamation, en présence des autorités constituées, est une preuve que les égorgemens médités dans leur commune étoient l'ouvrage au plus de quelques conjurés excités, soutenus par les meneurs de l'insurrection mise dans Paris à l'ordre du jour.

Quel crime peut-on faire ensuite à un représentant qui étoit dans Marseille sans avoir les rapports de la police ni ceux de l'administration, d'avoir ignoré ces complots ténébreux des égorgeurs? et dans Lyon, quelle possibilité de prévenir d'autres assassins, couverts du plus profond secret, et qui ne se sont émus qu'après mon départ?

Mais, dit-on, j'ai juré d'exterminer les conjurés insurgés dans Toulon, et ce serment est le principe de la réaction dans Lyon.

Scélérats! si j'avois juré de ménager les insurgés de Toulon; si j'avois promis de leur laisser égorger impunément des victimes, aurois-je arrêté le cours ordinaire de vos assassinats? et c'est parce que j'ai juré guerre à mort aux assassins, que je vous ai contenus vous-mêmes, et que vous me signalez comme votre ennemi.

La Convention nationale aussi, à la même époque de prairial, jura guerre à mort aux terroristes insurgés; elle fut la vengeresse et non pas complice de l'assassinat de Ferraud....; elle préserva le peuple encore une fois des fléaux dont l'opprima le terrorisme. Je fus dans vos murs la Convention; vous fûtes la montagne en mouvement et les assassins de Ferraud.

Mais je n'ai pas fait punir les assassins du fort Jean de Marseille (1).

Scélérats! vous aviez tout préparé pour leur évasion. Je fis mettre des troupes en bataille pour les

---

(1) J'ai déja dit et je répète, qu'à cette époque je n'avois aucun pouvoir pour exercer la police.

charger, parce que dans la prison vous m'annonçâtes qu'ils étoient barricadés à une extrémité du fort (1). Ce faux avis leur donnoit le temps d'évacuer tous les postes. Je ne les ai pas fait punir; mais je me suis jeté à travers les balles que vomissoit leur mousqueterie, pour les saisir moi-même; mais j'ai bravé la mort pour les faire punir : j'ai fait cesser dans vos demeures la frayeur que pouvoient bannir vos chefs qui étoient dans le secret; je vous ai sauvés, si vous avez couru du danger : falloit-il que j'attendisse votre mort pour arrêter plus sûrement vos assassins?

Les habitans de Marseille, les Français en général et la postérité, ne verront dans cet événement que l'audace d'une poignée d'assassins, et leur déroute précipitée devant les représentans. L'histoire prononcera sur la cause première de ces assassinats simultanément commis dans le sein de la Convention à Paris, dans Toulon, à Lyon et à Marseille, au moment d'une insurrection organisée par les jacobins terroristes, et soutenue par la montagne.

4°. La diffamation semée, dans ces derniers jours, contre les habitans du Midi et leurs corps administratifs, a pour objet évident d'ébranler la stabilité du gouvernement, et de faire renaître l'oppression des terroristes.

Que cette diffamation soit calomnieuse, c'est un fait évident : jamais aucune accusation précise contre

(1) Cet ordre de mettre en bataille et de marcher nous assura tout-à-fait de la sûreté du fort St.-Jean : cet ordre fut combiné entre Isnard, Chambon et moi. Je ne conçois pas par quelle inadvertance Chambon a dit quelque part que la présence d'Isnard et la sienne firent cesser le massacre; Chambon ne partit pas pour le fort avec nous; il s'occupa de la sûreté des postes extérieurs quand il survint, mais nous avions dès-lors rétabli le calme.

ces trois millions de Français que l'on appelle en masse émigrés, modérés, royalistes, faux républicains ; jamais un acte officiel qui constate les événemens desquels on déduit les divers chefs de ces accusations. Un correspondant à la solde d'un journaliste, dont le nom reste anonyme, et qui n'est peut-être qu'un être de raison, devient le témoin irrésistible que les gazetiers admettent à leurs tribunaux : et ce que les nations amies auront de la peine à croire, ce que l'histoire caractérisera comme une scélératesse des factions qui nous dominent, c'est qu'on ait gravement répondu à ceux que les gazetiers justicioient pour se divertir, qu'ils étoient suspects pour ne s'être pas justifiés ou défendus.

Mais comment un peuple, comment huit ou dix départemens répondront-ils à ce haut jury des gazettes? Il faut au moins à leur égard exiger des actes et des preuves.

Les habitans du Midi n'étoient pas dénoncés à l'Europe entière quand ils fuyoient la mort, en abandonnant leurs propriétés au pillage ; quand les terroristes traînoient à la mort le frère de celui qu'ils n'avoient pu atteindre, et le dévouoient à être sacrifié en changeant son prénom. Cette horreur s'est commise deux fois dans le Midi sur deux pères de famille, que leurs enfans et leurs épouses ont en vain réclamés. Quand les massacres et tous les genres de violence étoient à l'ordre du jour, le Midi étoit patriote, au sens des terroristes : c'est ainsi qu'ils osent calomnier la révolution.

Aujourd'hui que le Midi jouissoit d'une parfaite sécurité, on recherche tous les petits événemens de police, et on en fait des romans qui épouvantent la terre entière. On dénature les événemens les plus simples, et on en fait des attentats contre la sûreté nationale.

Des brigands ont commis quelques pillages dans une

maison isolée au milieu des champs, ce qui est arrivé un million de fois dans la France ; on rapporte que cette maison a appartenu à un émigré, qu'elle a été vendue comme domaine national, et que c'est en haine de la révolution, et par attachement aux émigrés, que ce pillage s'est fait : les habitans ne sont qu'à titre d'hospitalité dans cette maison, et l'acheteur du domaine national n'a pas été lui-même vexé. Les émigrés ne sont-ils pas bien vengés par les vagabonds qui, comme on voit, n'étoient pas émigrés eux-mêmes ?

Un patriote, je veux le croire tel, est provoqué en justice pour le délaissement d'un domaine d'émigré, qu'il a acquis avec plus d'adresse que de loyauté, sans que les formes prescrites pour ces sortes d'aliénations aient été suivies : il est condamné à se désister, la vente qui lui a été faite étant radicalement nulle ; le jugement ordonne qu'après le délai d'usage, il sera contraint de vuider par déjection de sa personne et de ses effets. Voilà-t-il pas que les journalistes publient que les émigrés rentrés chassent par violence les acquéreurs des domaines nationaux?

Un prêtre, dans une petite commune, demande l'aumône et l'hospitalité ; il parle de sa religion et des peines qu'on peut endurer dans la vie : il est étranger, on le conduit à la municipalité ; il justifie de ses passeports et de sa résidence ; l'attroupement qui l'avoit suivi est dissipé ; on le met cependant, pour sa propre sûreté, dans une maison d'arrêt : tout aussitôt les journalistes s'empressent de mettre le fait en grande action, et d'annoncer que les prêtres rentrés en foule prêchent l'insurrection contre les lois et l'attachement au royalisme.

Ces événemens partiels sont sans nombre, et les abus en sont encore plus multipliés.

Ce n'est pas tout : on sème des calomnies sur chaque municipalité du Midi ; on fait avancer des troupes qu'on excite à des mesures extraordinaires, et ces

troupes entrent dans une commune où elles sont étonnées de voir régner l'ordre et la tranquillité (1). Les administrateurs sollicitent les membres de la députation départementale de dénoncer ces sortes de vexations.

Ce n'est pas tout : des représentans sont en mission dans ces départemens ; leur correspondance avec les comités de gouvernement est active ; l'état politique y est constaté, et le gouvernement prend des mesures pour rappeler à-la-fois tous ces témoins officiels, en laissant leur correspondance dans le plus profond oubli.

Ce n'est pas tout : les comités de gouvernement sont chargés par la Convention de faire un rapport sur les départemens du Midi ; et le rapporteur des comités copie les gazettes éphémères qui ne cessent de mentir, dont rien ne lui garantit la vérité : il omet les lettres qui sont sous ses mains, venues des corps administratifs, des collègues dont les rapports ont même ascendant au moins que les siens, et on provoque l'examen de la conduite de huit représentans dont on a tu les actes, méconnu les actions et dénaturé les principes.

Cependant les huit représentans rappelés avoient en main tous les ressorts qui faisoient mouvoir l'autorité et maintenoient la confiance. Je ne dirai rien du représentant Fréron, qui fut seul destiné à remplacer tant de têtes.

Mais où veut-on que les administrés trouvent des raisons plausibles de changer leur confiance, et de la placer tous, dans une sphère de huit départemens, sur l'homme unique que l'on substitue à tant d'autres ?

En quel temps a-t-on pris cette mesure subversive de la confiance des départemens méridionaux ? c'est lorsque ces départemens venoient de donner leur acquiescement à la Constitution de la République, avec

---

(1) Lettre des administrateurs de Tarascon, du

toute l'indépendance et la liberté dont ils pouvoient jouir; car les patriotes exclusifs qu'on vient de lâcher sur eux, comme sur une proie, étoient en arrestation.

Quel autre parti auroit-on jamais adopté, si l'on eût voulu dire à ces départemens : C'est en vain que vous oubliez la tyrannie qui vous a opprimés. Vous avez étudié la moralité des nouveaux délégués qui vous ont été envoyés ; vous vous êtes réunis à la Convention sous la foi de leur promesse : eh bien ! ces délégués et vous, malgré votre concours à l'institution de la République, vous serez calomniés. Vos anciens persécuteurs sont les patriotes exclusifs ; et celui qui démolit, à la manière des Vandales, vos édifices, et ceux qui ont répandu le sang sur votre territoire comme l'eau de la mer qui les baigne, et ceux qui ont pillé vos propriétés, incarcéré vos parens, tourmenté leurs concitoyens, iront renouveler leurs dénonciations,exercer leurs vengeances plus aigries, jeter encore sur vous le tison de feu dont ils voulurent embrâser la montagne.

Les habitans du Midi ont déja un pied hors de la France ; des mesures qui les épouvantent, tendent à expulser la population de cette contrée heureuse. Maignet n'eut pas d'autre projet, selon le témoignage du maire d'Aix, collègue aujourd'hui de Fréron ; Moïse Baile, Leblanc, Pelissier, Laurent et Granet ne se coalisèrent que pour dévaster et perdre, par le même moyen, le Midi. Ce n'est pas mon opinion que je rapporte, mais la dénonciation formelle qui nous en fut faite à mes collègues et moi durant mes missions.

« Concevez, nous disoit-on, la nécessité de réprimer une bonne fois l'audace de ces hommes qui, sous le nom de montagnards, de jacobins, de sans-culottes, ont flétri le beau nom de patriotes (qu'ils s'étoient donné exclusivement) par toute sorte d'excès et de crimes... Eh bien ! sachez, et tenez-vous-le pour dit, que Granet, Moïse Baile, Laurent, Pelissier et Leblanc

ont comme tenu, je ne dirai pas jusqu'au 9 thermidor, mais jusqu'à présent même, le drapeau sous lequel tous les faux patriotes ont dévasté et perdu le Midi.... On est très-surpris et fâché d'y voir le frère de *Granet* constamment réélu administrateur. Le 7 pluviôse, j'avois demandé que ceux qui étoient en place au 9 thermidor fussent renouvelés : la motion fut suivie d'un décret; mais on me pria de l'abandonner, en me disant qu'on alloit parler contre moi; mais qu'on ne voyoit pas de plus grand mal que la division des députés.. ... Je l'abandonnai ; mais il faudra y revenir..... (1). »

L'autorité annullée de ces députés dans le Midi qu'ils opprimoient, voilà toute la cause des diffamations qu'ils propagent, et contre les habitans et contre les autorités renouvelées; mais point de fait précis, point d'acte officiel qui puisse donner de la consistance à leurs clameurs.

Dans quel moment cependant ont-ils eu le crédit de faire rappeler huit représentans en mission, de les remplacer tous par le pouvoir trop étendu d'un seul, par le ci-devant député Fréron ? c'est au moment où la Constitution alloit remettre au pouvoir exécutif la direction du gouvernement; c'est au moment où, dans tous les comités, on suspendoit les réélections, par le motif bien simple, que les réélus n'auroient pas le temps de prendre les premières notions néces-

---

(1) Lettre d'un député aux représentans en mission dans le département des Bouches-du-Rhône, en date du 14 ventôse, an troisième. Leblanc et Pelissier sont ceux que les terroristes avoient apostés pour accuser les députés en mission dans le Midi, au moment du rapport de Chénier. Ils eûrent la lâcheté de m'accuser nommément, parce qu'ils me savoient absent ; je défie en particulier Pelissier de repousser l'inculpation qui lui est faite par la lettre que je viens de transcrire.

saires à opérer le bien ; c'est au moment où la rupture des anciens rapports de police et d'administration peut entraîner, pour le nouvel ordre de choses, des inconvéniens sans nombre, que l'on anéantit tout ce qui est dans le Midi. C'est un systême de désorganisation préparé artificiellement par les calomnies déja répandues contre les mêmes départemens. On vouloit imputer aux vices présupposés dans l'administration tous les désordres que pouvoient entraîner, dans un temps de crise, la désorganisation des pouvoirs, faite contre les principes qu'avoient adoptés la Convention et les comités de gouvernement.

Le mal étoit-il si urgent ? les massacres se continuoient-ils ? Non, sans doute, puisqu'on rapporte qu'ils n'ont recommencé qu'à l'approche du commissaire Fréron et des terroristes qui l'accompagnoient (1) ; non, sans doute, le mal n'étoit pas urgent, et les massacres ne se continuoient pas, ou plutôt n'avoient pas repris leur cours (2) : j'en ai la preuve dans les instructions et la marche de Fréron. Il a été délégué le 15 vendémiaire, muni des instructions qui l'avertissoient de l'état précis des choses ; il ne s'est rendu à son poste que le 9 du mois suivant. Où veut-on une plus grande preuve que les massacres allégués n'étoient qu'*artificiels*, pour nous servir du terme que les brigands du Midi ont inventé pour leurs affreuses simu-

(1) Je dis commissaire Fréron, parce qu'il n'avoit plus que le titre de commissaire après que la cession de la Convention eût pris fin, et que je me reporte à cette époque.

(2) Le dernier massacre, celui des prisons, datoit déja de cinq mois ; et d'autant que les missions ne duroient que trois mois, ils ne pouvoient être imputés au représentant alors délégué : les mesures de repression pouvoient lui être promptement confiées, mais il n'y avoit nulle part de danger, on vouloit désorganiser.

lations. On ne fait pas un mouvement dans cette horrible arène, que l'on ne voye sous un nouveau jour les positions simulées des gladiateurs.

Encore un pas et nous touchons au ressort qui alloit étendre sur la France entière le crêpe funèbre qui étoit déployé sur le Midi.

Les députés en mission dans le Midi étoient rappelés contre tous les principes de politique adoptés pour les renouvellemens ; ils l'étoient sans utilité pour le peuple auquel ils avoient procuré la tranquillité, tous les avantages de l'ordre, et qu'ils avoient aussi obligé à concevoir quelque confiance dans le gouvernement ; ils étoient rappelés lorsque la horde des patriotes exclusifs rebroussoit sur le terrein qu'elle avoit autrefois dévasté. Fréron devoit suppléer les bienfaiteurs de ces contrées.

Mais ces dispositions, il faut bien l'observer, étoient prises à l'approche de l'établissement de la commission des cinq ; cette commission, dont l'objet n'a été manqué peut-être que par le choix de ses membres, différens de ceux que certaine faction vouloit y porter, dont aussi les travaux se sont réduits à une presque entière nullité. Les vues des intrigans qui provoquèrent ce quintivirat furent heureusement devinées par Thibaudeau, dénoncées par lui à la tribune ; elles se trouvèrent détruites par le décret qui limitoit l'objet de cette dangereuse commission et le temps de sa durée.

Fréron lambinoit en attendant, au lieu de se rendre au centre des départemens méridionaux ; et malgré l'urgence annoncée de son départ, et le rappel de ses collègues, il s'endormit à l'instant où s'évanouissoit la commission des cinq. Il n'arriva à sa destination qu'à l'époque où le pouvoir exécutif auroit pu le ré-

voquer. Il n'a exercé son despotisme (1) commissarial que lorsque ses correspondans lui ont annoncé avec les journaux que le directoire exécutif étoit élu.

Tous ces événemens se lient d'eux-mêmes, je ne les crée point, je ne fais qu'entrevoir leur rapport, et suivre le fil qui les unit. Établissement des cinq dans la Convention, envoi de Fréron dans le Midi, rappel de huit collègues qui pouvoient lui faire obstacle, pouvoir de bouleverser les autorités constituées qui auroient réclamé justice, pouvoir de faire déborder la force armée dans les contrées méridionales, élargissement des méridionaux qui avoient été inculpés des forfaits commis sur leurs foyers, de l'enlèvement d'un septembriseur, de l'assassinat contre Auguis et Serres, et d'affreux attentats consommés sous le nom du patriotisme exclusif; bientôt après nullité de la commission des cinq, retard et inaction de Fréron, oubli des dangers artificiels dont on lui avoit confié la surveillance et la destruction dans les départemens méridionaux, abandon des accidens que pouvoit amener le passage de l'état révolutionnaire à celui de constitution, dans une étendue immense de terrein, où déja se trouvoient publié la révocation des autres députés et la nomination de celui qui n'arrivoit point; cessation de la Convention, règne commencé de Fréron dans le Midi; crimes supposés artificieusement dans les communes, appel de la force militaire, destitution arbitraire de toutes les autorités: peut-on éviter de lier ces faits co-existans? et sans recourir à quelques attaches de familiarité, à certaine affiliation jacobite des individus, ne faut-il pas encore recon-

(1) Je dis despotisme, et je cite les faits. Il avoit pouvoir de destituer les maires et agens nationaux seulement; il a destitué les municipalités et les autres autorités toutes entières. La Constitution se refuse à des créations nouvelles de district; il a voulu qu'il en existât au moins un.

noître une affinité nécessaire entre l'attaque faite sur le Midi, les dispositions dont on l'a menacé, les divisions qu'on y excite, et l'attaque que donnoit en même-temps à la Convention le pouvoir des cinq, et les dispositions qu'il dirigeoit sur la France entière, et le ferment de division que leurs projets inconstitutionnels y ont laissé?

On a voulu détruire dans le Midi la stabilité du gouvernement; on a calomnié cette contrée pour avoir sujet d'y établir l'oppression; on s'est ressaisi des armes de la terreur qui l'avoient déja dévastée; on a dirigé les coups sur ceux qui en avoient été déja les victimes, qui n'étoient revenus dans le sein de leur patrie chercher les restes de leurs propriétés, de leurs parens, de leurs amis, que sur l'invitation du gouvernement devenu plus humain; on a rappelé à-la-fois tous les représentans dont la moralité avoit garanti aux anciens opprimés un meilleur ordre de choses. Les machinateurs avoués d'assassinats artificiels, les conjurés reconnus pour l'égorgement des prisons, les confidens de cette infame conjuration qui avoient l'autorité en main, et qui ont caché le crime et les personnes des conjurés, les hommes qui en rétablissant le règne du pillage et du sang, veulent faire regretter au peuple le pouvoir aboli d'un seul, je veux dire les jacobins, les terroristes, qui sont au fond les vrais royalistes ou les seuls à craindre, vont ressusciter ce qu'ils appellent *public*, *opinion*, *vertu*, c'est-à-dire, *leur faction*, *leurs calomnies*, *leurs brigandages*. Ils écraseront les bons citoyens par la multiplicité des attentats, et rendront suspects les plus chauds défenseurs du peuple par des crimes artificiels. Quand les vertus n'ont plus de soutien, la stabilité du gouvernement est perdue; et à travers des plus étranges vicissitudes le crime doit régner par la terreur.

5°. Le résultat du système adopté contre les départemens méridionaux seroit d'en faire une autre Vendée, et d'en opérer la scission d'avec la République.

On peut se rappeler aisément que le projet d'opérer une scission entre la République et les départemens méridionaux n'étoit pas un secret bien profond durant le crédit du représentant Barbaroux. Le terrein montueux et rempli de gorges, les marais, les bois, les sables, le voisinage de la mer en rendent la position tout-à-fait comparable à celle de l'ancienne Bretagne. D'autre part, le langage particulier à ses habitans les écarte de l'instruction que la presse répand sur le reste de la France; il les isole presque autant qu'ils le seroient par une différente constitution dans l'état politique. Ces observations ne se rapportent pas exactement aux villes principales, mais elles n'en deviennent que plus essentielles, en ce que l'instruction dans les grandes communes y assureroit une suprématie flatteuse sur les habitans des dunes, des montagnes et des marais.

Après la Vendée, on ne trouveroit pas un terrein mieux disposé pour l'insurrection : aussi est-il à remarquer que lors des mouvemens sectionnaires, les habitans des Bouches-du-Rhône s'avancèrent en bataille, s'emparèrent, à quelques lieues de Marseille, des postes avantageux, et qu'il ne leur manqua, pour donner à la République de grandes alarmes, autre chose que des chefs et de la tactique.

Ailleurs, près de Lambesc, trois hommes résistans à la loi, se défendent cinq heures contre un détachement de cavalerie aidé d'un détachement d'infanterie, blessent chevaux et soldats, sans qu'on puisse gagner leur poste qu'après en avoir tué deux et mortellement blessé le troisième.

Le poste de la Taillade, voisin de-là, est fameux par

les exploits des brigands qui en ont en divers temps abusé.

L'examen topographique du sol découvriroit à un chef habile les avantages les plus décidés. Il n'est pas de mon sujet d'entrer dans cette recherche : il me suffit d'observer que ce territoire a besoin d'être purgé de brigands.

On sait d'ailleurs par le récit des faits, par le témoignage du maire Emeric, par celui des autorités constituées, des sociétés populaires, des représentans qui s'y sont succédés en mission, et par tous les rapports de l'histoire depuis le commencement de la révolution jusqu'à ce jour, que les exagérations, les violences, les meurtres, les pillages, les dévastations, les incendies ont été en permanence dans ces départemens agités, à l'exception de quelques intervalles rares où les terroristes étoient contenus et incarcérés.

Dans quel objet peut-on calomnier les seules époques de tranquillité, qui donnèrent la vie à ces départemens et par eux à la France ? Dans quel objet peut-on en calomnier les coopérateurs, dans le moment où les brigands terroristes sont mis en liberté sans jugement, et sont renvoyés dans les lieux mêmes où ils dévastèrent la terre et épouvantèrent les hommes. Ce sont autant d'esprits exterminateurs armés du glaive de la vengeance. Ils anéantiront ce qui existe, la confiance, l'esprit de propriété, les talens, les vertus ; ils appelleront encore émigrés ceux qu'ils vont expulser, avec les poignards et les torches : c'est le 31 mai qui exerce ses ravages sur le Midi.

Jusque-là je l'avoue, ces brigands ne seront pas dangereux à l'unité de la République. Ils trouveront assez d'aliment à leurs passions ; nous serons coupables nous de n'avoir pas prêté la garantie sociale à des milliers de victimes opprimées : mais l'exercice facile de cette oppression nous défendra quelques instans d'être assaillis nous mêmes.

Toute fois le complot est formé : ces échappés des prisons ont beau s'intituler patriotes de 89, c'est sous ce nom même que leur serment de conjuration a été prononcé, que tous leurs crimes ont été commis, que l'impunité leur en a été assurée, et pour mieux conserver leur identité, ils dirigent ouvertement leurs complots contre les *honnêtes gens*, comme ils l'ont fait dans tous les temps, et comme le porte l'intitulé de leur serment. Le passé nous apprend que leurs menaces aux *honnêtes gens* s'adressent, aux hommes vertueux, aux hommes à talens, aux hommes à propriété, etc., voici leur serment :

Aux aristocrates, aux modérés, aux honnêtes gens.

Nous jurons sur le roc, estime et amitié sincère des *hommes de 89*, amour sans restriction *des hommes libres* (1).

Notre ralliement est la montagne.

Gouvernement révolutionnaire avec ses mesures rigoureuses, dénonciations, suspicions, arrestations, violation des consciences, sequestre des personnes et des biens jusqu'à la paix.

Guerre de guillotine contre les modérés et les prétendus fédéralistes.

Liberté non indéfinie pour la presse tant que le gouvernement que nous adoptons durera.

Ceux qui préviennent les représentans du peuple sur nous ou nos actions, voués à l'infamie et à la détention.

---

(1) Deux journaux sont établis : l'un sous le titre de *patriotes de 89*, l'autre sous celui des *hommes libres*, et ils sont écrits dans le style et le sens du serment. Les auteurs seroient-ils liés à ce serment ?

Droits sacrés et impérissables des sociétés jacobites, union, fraternité, correspondance avec toutes les sociétés pareilles.

Mépris public à ceux qui veulent trouver les fripons, les dilapidateurs, parmi les patriotes exclusifs. (*Ce serment se trouve en entier aux pièces justificatives.*)

L'exclusion du patriotisme, la montagne, le gouvernement révolutionnaire, ses formes acerbes, le massacre des modérés et de ceux qui s'uniroient ou se seroient unis pour défendre la liberté du corps législatif, l'asservissement de l'opinion, la persécution à ceux qui attaqueroient ces obscures conjurés, l'apothéose des sociétés jacobites, leur inviolabilité, leur coalition ; la haine contre ceux qui en dévoileroient le brigandage et signaleroient les chefs. Voilà ce qui fait l'essence d'un *patriote de 89* dans le sens qu'y ont donné les conjurés (1).

Il faut voir leur audace quand un moment les travaux politiques empêchoient de peser sur le frein des lois qui peuvent les contenir ; ils s'adressent à la Convention dans laquelle ils ne respectent que la montagne.

« Sections, corps administratifs, assemblées populaires, toute la cité de Maseille vous déclare que vous avez perdu sa confiance, et qu'elle vous dénie pous ses représentans ; elle ne peut faire un plus salutaire usage de son droit partiel de souveraineté, que de vous ordonner de vous retirer. Nous ne reconnois-

---

(1) Je suis fâché qu'un bataillon formé pour le 13 et 14 vendémiaire ait pris ce nom. Il peut recéler de braves gens qui ignoroient le sens de cette dénomination ; mais ils auroient pu facilement apprendre qu'à Aix, à Marseille et dans le Midi, les patriotes de 89 sont les brigands qui ont lanterné pendant deux ans. On n'est jaloux de partager ni leur nom ni leur gloire.

sons

sons de Convention nationale que cette montagne tutélaire qui doit *avec nous* sauver la patrie.

« Fuyez ou craignez de ressentir le glaive vengeur d'un peuple qui se lève pour la dernière fois. »

Ils ajoutoient dans la missive qui accompagnoit cette adresse, une explication sur le sens qu'ils donnent au mot peuple. « Réunissez-vous, et déclarez à la Convention que les *Sans-culottes* ne reconnoissent pour leurs vrais représentans que les députés de la montagne (1). »

Le but ultérieur de ces montagnards n'est pas équivoque. Ils expulseront du Midi tout ce qu'il y a de gens de biens ; ils renforceront la coalition qu'ils ont formée avec les terroristes des autres départemens ; ils contiendront le peuple par la terreur ; ils s'autoriseront encore de leurs rapports avec les Leblanc, avec les Pelissier, et par eux avec la crête qui ne se croit pas abattue. Ils viendront dicter des lois ; ils en ont fait le serment et ils voudront le tenir : ce serment les oblige à repousser notre constitution ; ils affectent ouvertement le goût d'un gouvernement provisoire ; ils ont cru l'atteindre sous la domination projettée des Cinq ; après l'anéantissement de ce quintivirat, ils espèrent retrouver des bases à l'anarchie dans les décrets que les Cinq et leurs adhérens ont fait rendre.

On veut une scission ; on y marche à grands pas. La montagne ne peut se rétablir par aucun autre moyen ; ils ont espéré l'obtenir dans le Midi par la mise en liberté des terroristes, par les crimes artificiels prêtés aux gens de biens, par la révocation de tous les représentans qui connoissoient mieux l'état des choses, ect.

---

(1) Adresse de Marseille à la Convention, du 17 mars 1793.

Un dernier accident me frappe : c'est que le pouvoir exécutif doit recevoir ses renseignemens des seuls commissaires qui se trouveront en place au moment de son entrée en exercice, et que les représentans rappelés ne sont pas au nombre de ces commissaires.

C'est donc de Fréron seul, qui n'est arrivé à son poste qu'après l'établissement du pouvoir exécutif, que ce pouvoir recevra des instrcutions qui dès-lors ne peuvent être l'effet de l'observation ni de l'expérience. Fréron a-t-il connu Marseille depuis le démolissement de Saint-Ferreol et de la salle du concert? Il ne restera que les instructions des folliculaires se disant libres quand ils calomnient, se disant patriotes de 89 quand ils sont à gage et se rallient à des factions.

Représentans rappelés de mission, hâtez-vous de donner les rapports de vos missions respectives, de les publier, d'empêcher qu'ils ne soient couverts d'une dangereuse obscurité. Que vos récits, *qui sont officiels*, démentent les anecdotes apochryphes dont on salit les conciliabules et les murs de Paris. Que les tyrans avec leurs satellites armés, et les pièces de guerre qu'ils traînent à leur suite, dans un pays soumis aux lois, soient traînés à leur tour devant l'opinion publique et livrés à une honteuse dérision ; que le crime orgueilleux de son impunité soit pourtant marqué par son propre caractère, du sceau de la diffamation.

Oui, la voix du Midi fait retentir ses éclats ; elle tonne ; elle prédomine sur les vociférations des égorgeurs, sur les rumeurs tumultueuses des factions ; elle brave l'artillerie fulminante qui roule pour l'épouvanter et lui commander le silence. Six ans de massacres, de pillage et d'horreur ont couvert ces contrées de ruines, de cadavres et de crimes. C'est en vain que l'on veut étouffer le souvenir de ces années dévorantes, en ne

portant plus dans le nombre de tous ces milliers de victimes que les cinquante individus du fort Jean : les auteurs de ces longues et universelles catastrophes, fussent-ils innocens de ce dernier assassinat, n'ont pas mérité qu'on leur confie de nouveau le sort d'une contrée où ils ont tout anéanti et dévasté. Mais pourquoi supposer contre des preuves plus évidentes que le jour, que l'attentat du fort Jean leur est étranger ? Dans le royaume qu'avoient établi les assassins, un assassinat pouvoit-il se commettre contre leur gré ni à leur insu? Cette horde d'assassins, ayant un chef, un systême et une effrayante organisation, s'étoit acclimatée dans le Midi; je l'ai démontré : Emeric, Fréron, Barras, Riccord, m'en sont, quand ils ne le voudroient plus, les témoins irrévocables. Jamais cette horde sanguinaire n'a été détruite; elle savoit joindre à ses assassinats meurtriers des assassinats artificiels, dont elle inculpoit les gens de bien, dans le projet d'augmenter ses victimes. Par là la scélératesse a passé les bornes de l'imagination. La France, la postérité, ne pourroient le croire, si la fuite de trente mille individus, après quatre ans de lanternement, de violences inouies et de spoliations, ne l'avoit annoncé, tandis que des témoins irrécusables, confidens des égorgemens projetés et des assassinats artificiels, en révéloient le secret dans des écrits signés d'eux et précieusement conservés. Ils ont beau reprendre leurs armes, poursuivre le cours de leurs monstrueuses calomnies et de leurs assassinats; ils sont connus, ces incendiaires de la société, ces poignards empoisonnés qui donnent la mort à tout ce qu'ils peuvent effleurer. J'aurai détruit leurs horribles conciliabules, en en publiant les détestables mystères: j'ai déchiré leur conscience; et le titre dont ils se couvrent ne nous dérobera plus leur turpitude. Satellites de la Montagne, conjurés avec elle par un serment inconstitutionnel, ralliés depuis le principe jusqu'à nos jours sous le titre de patriotes de 89, dirigeant leurs attaques sur les vertus,

les talens, les fortunes, qu'ils signalèrent toujours du mot équivoque *d'honnêtes gens*, ils appellent leur ſaction le *public*; ils s'arrogent la censure de l'opinion; ils ont des calomniateurs à gage aussi bien que des égorgeurs; ils déifient leurs crimes, et veulent flétrir le mérite et la vertu.

Français, gens de bien, législateurs, écartons loin de nous cette tourbe de brigands qui nous ont tenus trop long-temps circonvenus. Connoissons la situation du Midi par les correspondances officielles, ou par l'alternative de prospérités et de désastres que l'on y dut en divers temps remarquer.

Durant le terrorisme, depuis la fatale influence que prit Mirabeau l'aîné dans ces contrées, jusqu'à l'assassinat entrepris contre Auguis et Serres en mission, on n'y voit que l'oppression, la destruction des édifices publics, l'anéantissement du commerce, la dépopulation la plus effrayante, des massacres journaliers, un pillage sans bornes sur les fortunes privées, une dilapidation incalculable sur les biens nationaux; des congrès s'insurgeant pour dicter ou anéantir les lois; les autorités constituées se concertant avec des sociétés pour des égorgemens généraux; les assassinats artificiels servant de moyen aux brigands pour inculper et perdre tous les gens de bien; les représentans en mission informés de tant d'audace et de crimes, et n'osant les réprimer, réduisant le dénonciateur Emeric à se compromettre infructueusement s'il osoit en parler.

Auguis et Serres apportent dans ces contrées malheureuses la justice et leur courage; ils sont à l'instant environnés, assaillis d'assassins: ils n'ont que le temps de signaler les principaux auteurs des calamités, et de remarquer la stupeur générale où le régne des crimes a plongé tout le peuple.

Je suis délégué après ces bienfaiteurs du Midi, pour profiter de leurs observations et rendre au peuple son

énergie. Le calme se rétablit, les hommes renaissent dans le Midi, les expatriés raniment leurs espérances, le commerce surgit de dessous les décombres, la famine cesse ses ravages en même temps que la persécution; bientôt la France trouve un grenier d'abondance dans les ports de la méditerranée: l'Anglais est surpris de voir avorter ses projets de cernement et de famine. Certes, les terroristes qui correspondoient avec lui n'avoient plus d'empire. Les autorités constitués étoient pures; elles suivoient l'impulsion du gouvernement: le congrès anti-social n'avoit plus la sanction ni le véto des lois: tout étoit sincèrement républicain. Cette vérité me fut encore une fois démontrée, que les jacobins, les montagnards et les terroristes sont les seuls agens et les véritables partisans des rois coalisés.

D'autres représentans, au nombre de six, m'ont succédé. Ils ont maintenu la tranquillité rétablie, à l'exception près de l'assassinat des prisons dans le fort Jean: événement malheureux qui fait une ombre dans le tableau de prospérités où étoient parvenus Marseille et le Midi, mais qui ne peut se comparer à ces années entières de désastres et d'égorgement qui avoient précédé l'arrivée d'Auguis et Serres; événement d'ailleurs dont j'ai démontré que les restes des montagnards, des terroristes et des jacobins étoient les vrais autenrs. Après cet événement unique, cinq mois se sont écoulés sans trouble à l'ordre public; l'esprit général, porté à la hauteur de la révolution, s'y est constamment maintenu; la Convention a été le centre de l'opinion; la constitution, librement, paisiblement et entièrement acceptée, a cerné cette population entière dans le cercle des vrais et sincères républicains.

Qui donc osa tout aussitôt y appeler le règne du crime? quelles plumes ont osé rayer de l'histoire les caractères de sang qui ont signalé les quatre années antérieures au 9 thermidor? Ce sont les agens et les écrivains de ces factions pestilentielles qui accusent ar-

tificiellement ceux qu'elles ne peuvent égorger. Cette faction monstrueuse s'est réveillée à la naissance de la constitution qu'elle vouloit étouffer. Elle essaya de jeter des brandons de discorde dans toutes les assemblées électorales ; elle tenta de violenter les élections ; elle menaça d'annuller les opérations commencées ; elle créa le pouvoir extraordinaire des cinq ; elle tendoit à l'établissement d'un pouvoir provisoire ; elle appela chouans et vendéens la France presque entière, les Français, hormis les jacobins ; elle calomnia plus spécialement le Midi ; Fréron y établit sa dictature armée ; il ne reste que la dictature de Fréron qui pouvoit avoir des rapports avec les cinq, mais qui n'en a pas dû conserver sans doute du même genre avec le directoire exécutif.

Bannissez de vos contrées les vaines frayeurs, habitans du Midi ; ces évolutions militaires dont on vous étonne ne sauroient avoir de suites extrêmes : les liqueurs spiritueuses dont on enivre les soldats pour les conduire contre vous n'ont qu'une action bien courte ; les projets des anarchistes n'auront pas de plus longs effets. Les autorités féronniennes, mieux instruites que d'autres, vont remonter aux massacres et aux désastres qui se rapportent à la première mission de Fréron, et trouveront là les auteurs impunis des massacres subséquens commis en tous les lieux et dans le fort Jean de Marseille. Ils auront atteint leur but et le vôtre ; qu'ils osent extirper le cancer rongeant qui a dévoré le Midi, et qu'ils cessent de troubler la France par le récit de catastrophes romanesques et controuvées.

Ne craignez pas que la constitution puisse un moment plier. On l'a violée cependant, direz-vous ; mais les violateurs, je le jure par la constitution, seront punis de leur audace. Les instrumens révolutionnaires sont brisés au pied de ce pacte social. Sociétés tumultuaires, comités oppresseurs, violations de domi-

cile, scellés mobiles et complaisans pour les apposeurs, attentats à la sûreté des personnes, oligarchie (1) des chefs qui se succédoient ou qui exerçoient leurs pouvoirs simultanément sur des principes divisés, tout ce qui occasionnoit notre mal-être et nos déchiremens s'anéantit. Nous serons quelques jours encore comme dans l'état de nature, en butte à toutes les passions, qui croient, dans le nouvel état des choses, pouvoir ressusciter leurs chimères ; mais nous jouirons des remèdes que présente à tant de maux l'état constitué. Sachez apprécier toute l'étendue de nos ressources. Vous êtes tous sous le regard de la loi que vous ne devez plus craindre d'invoquer : ici vous avez des défenseurs inviolables qui vous mettent en présence de la souveraineté nationale, et qui donneront à vos droits toute l'étendue qu'on doit attendre de la garantie sociale. Placés entre la loi et le corps législatif qui ne tolérera pas qu'elle soit violée, vous pouvez sans crainte entendre les rugissemens de vos assassins ; ne craignez plus d'élever votre voix terrible contre ces hommes d'opprobre et de sang ; répondez-leur : je veux la constitution. A ce seul mot leur sang bouillonne, leurs nerfs éprouvent des crispations horribles ;

(1) L'oligarchie dans la révolution a dû se faire sentir plus particulièrement de la part des comités de gouvernement. Le renouvellement des membres a dû changer et renouveler les systêmes. Chaque parti s'est hâté d'y régner les choix, les opérations dictées dans un temps ne sont blâmées dans un autre que parce que le gouvernement a changé de directeurs. Les représentans en mission dans le Midi y auroient été conservés par ceux qui les avoient nommés, c'étoit la masse pure de la Convention : ce fut une grande faute à cette masse de se disperser en différentes missions, tandis qu'on lit dans l'adresse des montagnards de Marseille, que la montagne avoit fait le rappel de tous ses adhérens. Ces deux conduites bien différentes ont grandement influé sur le sort ultérieur de la République, et sur la nature, la distinction et les effets des divers pouvoirs ; c'est au temps à nous en apprendre les suites, que je pourrois peut-être comme d'autres, mais que je ne crois pas devoir prédire.

la constitution est le tombeau de la montagne et des terroristes; leurs efforts pour tout désorganiser et tenter d'un autre gouvernement, est l'agonie convulsive d'un monstre qu'on a fortement blessé jusque dans les entrailles; en se débattant, il enfonce le trait qui le tue : c'est ainsi qu'en accusant les républicains de royalisme, ils sentent que le royalisme s'éteint avec leur faction. Les accusations simulées qu'ils machinoient sont découvertes, ces monstres ont troublé les départemens méridionaux quatre années entières. Ils ont été mis sous le fer de la loi durant un an, et la sécurité générale a refleuri dans ces contrées dévastées, la prospérité publique y a surpassé l'attente des observateurs. Ils sont échappés à peine des prisons, ils regagnent leurs anciennes battues, et la terreur, l'assassinat, la destruction les précèdent et les accompagnent : voilà l'histoire, la situation et tous les crimes des départemens méridionaux.

Nota. *Je m'empresse de faire distribuer ce Rapport qui avoit été remis à l'Imprimerie depuis dix jours. Les pièces justificatives suivront incessamment. Paris, le 17 frimaire, l'an IV de la République une et indivisible.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Frimaire, l'an IV.